

LES ETATS-UNIS DEMANDENT LA MISE EN LIBERTE DES PRISONNIERS AMERICAINS DU "YARROWDALE"

LE DEPARTEMENT D'ETAT A PREPARE UNE NOTE PEREMPTOIRE A CET EFFET. — LA SITUATION AMERICAINE OFFRAIT PEU DE CHANGEMENTS, HIER.

Washington, 15. — Le Département d'Etat a préparé aujourd'hui, avec l'approbation du président Wilson, une demande péremptoire adressée à l'Allemagne pour la mise en liberté des soixante-douze prisonniers américains du "Yarrowdale". Les fonctionnaires sont réticents en rapport avec cette communication, mais il est admis qu'elle sera envoyée à Berlin sous peu par l'entremise de l'ambassadeur d'Espagne.

On s'attend à ce que l'Allemagne libère les marins sans autre délai, disposant ainsi de la question la plus urgente soulevée immédiatement après la rupture des relations entre les deux pays. Il n'y a virtuellement plus d'espoir que l'heure de troubles plus sérieux avec l'Allemagne peut encore être retardée.

Plusieurs fonctionnaires responsables de l'administration en sont venus à la conclusion qu'à moins qu'il n'y ait un prompt changement dans l'attitude générale de l'Allemagne envers les intérêts des Etats-Unis, la venue du président Wilson devant le Congrès pour demander le pouvoir de protéger la propriété et les vies américaines, n'est plus qu'une affaire de jours.

Tout doute quant au caractère d'une guerre sous-marine à outrance et ses violations des droits des neutres a disparu depuis longtemps, et la situation est aggravée chaque jour par de nouveaux incidents.

Même si le président retarde sa venue devant le Congrès plus longtemps qu'on ne le pense dans certains quartiers, il ira avant trois semaines, alors que la session du Congrès se terminera, et l'on considère comme inévitable qu'il prononcera un autre discours sur les relations germano-américaines devant le Congrès avant qu'il aille.

Au point de vue économique, des désagréments sérieux sont soulevés chaque jour par la nouvelle campagne sous-marine.

Les efforts des personnes et des organisations pour maintenir la paix sont faits avec une vigueur non dissimulée. Leur attitude n'affecte aucunement les fonctionnaires qui disent que le président n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit qui ne serait basé sur des faits qui satisfieraient tous les Américains, raisonnables et patriotes.

On fait beaucoup de discussion sur les possibilités d'éviter la guerre, et l'on parle d'une conférence des neutres comme moyen effectif, mais rien n'indique que telles seraient les vues du président Wilson. Demain, le cabinet tiendra une séance à laquelle on établira la situation entière.

L'ALLEMAGNE SE SOUMET

LES PRISONNIERS DU "YARROWDALE" SONT MIS EN LIBERTE.

(Dernière heure)

Berlin, 15, via Londres, 16. — Les marins américains qui sont prisonniers en Allemagne à bord du vaisseau anglais "Yarrowdale" ont été mis en liberté.

HALIFAX COMME PORT D'EXAMEN

LES AUTORITES ANGLAISES ONT FINALEMENT CHOISI CE POSTE CANADIEN POUR EXAMINER LES TRANSLANTATIQUES ALLANT VERS L'EUROPE.

Ottawa, Ont., 15. — On a été officiellement informé à Ottawa que Halifax sera le port d'examen pour les transatlantiques allant vers l'Est. Il n'est pas encore certain que les vaisseaux venant en Amérique devront aussi y arrêter, étant donné que les accommodations de la compagnie Berthing sont limitées.

Cette décision des autorités anglaises ajoutera beaucoup d'importance au port d'Halifax. Cela entraînera la présence en cette ville d'un corps de fonctionnaires du gouvernement représentant les douanes, les postes ou autres départements, ainsi que les interprètes et des traducteurs.

UNE DECLARATION DE LLOYD-GEORGE

LE PREMIER MINISTRE ANGLAIS PARLERA LUNDI DES MESURES NECESSAIRES A L'AGRICULTURE.

Londres, 15. — Le premier ministre Lloyd-George fera lundi prochain une importante déclaration concernant les prochaines restrictions des importations et de l'encouragement à donner à l'agriculture, en vue de la guerre sous-marine. Il est entendu que, tandis que la liste des importations prohibées sera longue et couvrira plusieurs commerces, il n'y aura pas de réduction soudaine sur les nécessités de la vie.

LE KAISER A SA MARINE

IL COMPTE SUR LE SOUS-MARIN POUR DEJOURNER LES PLANS DE L'ANGLETERRE.

Amsterdam, via Londres, 1. — L'ordre impérial, signé de l'empereur allemand et adressé "à la marine", est publié dans le "Marine Verordnungsblatt" suivant une dépêche de Berlin :

"Dans la bataille décisive imminente, c'est sur la marine que tombe la tâche de détourner les méthodes de guerre anglaises d'inanition, moyen par lequel notre ennemi le plus détesté et obstiné veut dominer le peuple allemand contre lui-même et ses alliés en combattant son trafic de mer avec tous les moyens en notre pouvoir.

"Parmi ces moyens, le sous-marin détient le premier rang. J'espère que cette arme et les autres armes maritimes, appuyées par l'esprit qui nous a permis depuis la guerre d'accomplir de si brillants faits d'armes, auront raison des desseins de nos ennemis."

LES PRECAUTIONS DE L'ALLEMAGNE

C'EST PAR ORDRE QUE LES NAVIRES ALLEMANDS ONT ETE MIS HORS D'USAGE.

Londres, 15 février. — Une dépêche de Rotterdam à l'"Evening News" dit qu'en parlant à Wilhelmshaven des précautions prises par l'Allemagne en vue de la possibilité de l'entrée en guerre des Etats-Unis, le docteur Gustav Stresemann, député national libéral au Reichstag, a fait les déclarations suivantes :

"Nos marins allemands qui sont actuellement aux Etats-Unis auront fait le nécessaire pour que les navires allemands réfugiés dans les ports américains ne puissent servir à personne pendant un certain temps."

M. Stresemann exprime l'opinion que la besogne faite par les sous-marins allemands était un encouragement pour l'armée en vue de la campagne de printemps.

LA RAISON DU REFUS DE LA HOLLANDE A L'OFFRE DES E.-U.

Cinq corps d'armée allemands sont massés sur la frontière des Pays-Bas, c'est pourquoi la Hollande n'adopte pas la politique des Etats-Unis envers l'Allemagne.

Copenhague, 15. — Cinq corps d'armée allemands, concentrés sur la frontière hollandaise donnent une explication convaincante, à défaut d'autres raisons, du refus du gouvernement hollandais d'adopter à l'égard de l'Allemagne la politique recommandée par le président Wilson au sujet de la campagne sous-marine.

Plusieurs semaines avant que von Bethmann-Hollweg eût annoncé cette nouvelle campagne, la concentration de troupes allemandes sur la frontière hollandaise faisait le sujet des conversations dans les cercles militaires de Berlin. A l'époque où l'Allemagne parlait de paix au lieu d'une politique qui nuirait considérablement aux intérêts neutres, la présence de ces troupes était expliquée comme une mesure de précaution ou même simplement comme faisant partie de réserves stratégiques destinées à la campagne de printemps. De telles réserves, avant que les projets de l'ennemi et les points d'attaque soient connus, sont concentrées habituellement vers une région située en arrière du front où il y a de bonnes lignes de chemins de fer pour les diriger sur un point menacé du front dès que l'ennemi fait son effort est définitivement connu. Pour

cette raison, quelques doutes s'élevaient au sujet de la dernière explication donnée.

Quelle que soit la cause de la concentration, de gros effectifs allemands se trouvaient à la frontière hollandaise quand l'inauguration de la campagne sous-marine allemande et l'appel du président Wilson aux pays neutres ont mis en évidence la question d'une action possible de la Hollande en réponse à la campagne allemande. Les baïonnettes teutonnes s'ajoutèrent aux raisons économiques et politiques pour lesquelles la Hollande ne veut pas suivre le conseil qui aurait pu conduire le petit royaume dans la grande guerre européenne.

Dans les cercles neutres de Berlin le bruit avait aussi couru qu'on avait découvert une grave imperfection dans les plans de défense stratégique de la Hollande contre l'Allemagne. On sait que ces plans comprennent l'inondation d'une partie de la contrée en avant de la première ligne de défense choisie. Or on s'était aperçu, parait-il, que les tentatives d'inondation de ces régions mettraient sous l'eau une surface de terrain beaucoup plus grande que celle qui avait été escomptée et jetterait la confusion dans le plan de défense générale du pays.

DES TROUBLES EN HOLLANDE

LE PEUPLE FAIT DES PROTESTATIONS CONTRE LE COUT ELEVE DE LA VIE.

La Haye, via Londres, 16. — Le peuple de la ville a fait une démonstration hostile aujourd'hui contre le coût élevé de la vie. La police montée et un escadron de cavalerie ont dû être employés pour disperser la foule qui se dirigeait vers le palais de la reine.

Les journaux annoncent que vu les conditions économiques actuelles, la reine Wilhelmine a décidé de réduire le personnel de sa cour. La société a fait de même.

A Amsterdam et à Rotterdam, il y a eu des troubles causés par la distribution des aliments et du combustible. Cette distribution est rendue difficile par la froide température.

LES RECOLTES EN FRANCE

Paris, 15. — Le rapport du bureau d'informations agricoles, publié dans le journal officiel aujourd'hui, donne la moyenne de l'état de la récolte d'hiver pour 1917 comme étant de dix pour cent moindre que celle de 1916. Avec 100 comme excellent, 80 bon et 60 médiocre, la moyenne pour 1917 comparée avec celle de 1916 est :

Blé d'hiver, 62 contre 70 ; seigle, 67 contre 72 ; orge d'hiver, 65 contre 73 ; avoine d'hiver, 66 contre 72.

Le "Temps" donne pour raison des chiffres officiels que le sol était mauvais au temps des semailles, les fertilisateurs n'étaient pas en nombre suffisant et les pluies excessives de l'automne. Quelques-unes des semailles tardives doivent être remplacées par des semailles du printemps, à cause du froid, bien que la grosse moyenne de la récolte de blé était bien protégée par la neige quand les gros froids sont venus et elle n'a pas été endommagée. On considère que la froide température a produit des conditions favorables pour les semailles du printemps.

LA MORT DU COMTE BENCKENDORFF

Paris, 15. — A propos de la mort du comte Benckendorff, ambassadeur de Russie à Londres, les journaux anglais, en constatant que l'éminent diplomate fut un des artisans les plus actifs de l'alliance anglo-russe, rappellent qu'il était le petit neveu de la célèbre princesse Liéven, dont le salon à Paris, sous le règne de Louis-Philippe, a fait époque. M. Guizot était l'âme de ce salon.

Dans son attrayant volume de souvenirs, "Ce que je peux dire", M. Thyrs Meyer parle de ce salon. "M. Thyrs, dit-il, groupait chez Mme Doine les adversaires de M. Guizot, et M. Guizot invitait chez la princesse de Liéven tous les ennemis de M. Thyrs. Malgré sa science, la comtesse Duchâtel échouait dans son effort de concilier ces nouveaux Capulets et Montaigus, adversaires irréconciliables. Plus heureuse, une belle étrangère, radieuse de grâce et d'élegance, tentait d'opérer la fusion entre les deux camps. C'était la femme du ministre de Belgique à Paris, le premier qui fut accrédité à la comtesse de Liéven."

Les circonstances actuelles donnent à ces souvenirs d'une belle et brillante diplomatie un attrait nouveau, d'un caractère imprévu. La princesse de Liéven était une comtesse Dorothea Christophorovna Benckendorff.

ACCIDENT DE TRAMWAY EN FRANCE

Paris, 15. — Un grave accident s'est produit l'autre jour au bas de la rue de l'Annonciade, sur la ligne de tramways Perrache-Croix-Rousse, à Lyon. Un de ces véhicules, venant de la Croix-Rousse, se dirigeait sur Perrache, lorsque à la descente de la rue de l'Annonciade, le wattman Cornet se fit renverser. Les roues patinaient sur les rails humides, le tramway alla s'écraser contre une maison à l'angle de la rue Burdeau.

Tous les voyageurs furent projetés les uns contre les autres. L'un d'eux, Georges Leymarie, natif d'Elbeuf, soldat au 227^e d'infanterie, fut tué sur le coup. Mme Delphine Matton eut les pieds coupés ; deux soldats, Victor Chemol et Louis Pozzi, et un civil, M. Louis Perrier, furent grièvement blessés. Cinq autres personnes ont été assez sérieusement contusionnées.

LES NEUTRES REPRENDONT LEUR COMMERCE MARITIME

ON ANNONCE QUE LES AUTORITES NAVALES ANGLAISES SUBSTITUERONT PROBABLEMENT HALIFAX A KIRK WALL COMME PORT D'EXAMEN

LES VAISSEAUX NEUTRES REPRENDONT LEUR SERVICE AVEC LES ETATS-UNIS

New-York, 15. — La Presse Associée dit :

Les vaisseaux portant des drapeaux de pays neutres, qui ont été retenus ici depuis que l'Allemagne a annoncé la reprise de sa guerre sous-marine à outrance, reprendront probablement leur service régulier si le projet de substituer Halifax à Kirkwall, comme port d'examen, peut être accepté par les autorités anglaises. On a appris ce soir que les négociations à cet effet étaient virtuellement complètes.

Le fait que l'Angleterre accepte avec plaisir le changement était indiqué dans une déclaration faite ce soir annonçant que le "Ryndam" de la ligne américo-hollandaise partira demain pour Rotterdam, via Halifax et que les passagers prenaient des billets pour le départ possible du "Noordam" qui quittera New-York en passant par la même route que le "Ryndam".

Les agents de la ligne américo-suédoise ont aussi annoncé que le vaisseau à passagers "Stockholm", actuellement d'une semaine en retard, partira demain pour Gothenburg, via Halifax. Il en sera de même pour le transport de marchandises "Carlskholm". Les autres compagnies scandinaves ont câblé des messages aujourd'hui à leur bureau central leur demandant des ordres. Parmi ces lignes, il y a la ligne américo-scandinave qui possède le "Helig Olav", actuellement dans le port, et la ligne américo-norvégienne, qui a plusieurs transports de marchandises prêts au départ.

Des arrangements ont été pris jusqu'à présent, dit-on, pour que des pilotes de Halifax, qui travaillent sous les ordres de l'amirauté anglaise, pilotent le "Stockholm" et le "Carlskholm" jusqu'à Halifax. On a aussi appris que des pilotes d'Halifax sont arrivés ici hier et se sont embarqués sur le "Frederick VIII", l'amirauté ne permettant pas à aucun navire, sauf ceux de l'Entente, d'entrer dans le port d'Halifax le jour.

Les passagers qui se sont enregistrés sur le "Ryndam" ne seront pas à bord quand il partira demain, a-t-on annoncé officiellement. Le "Ryndam" partira en qualité de transport de marchandises, transportant 8,000 tonnes de grain à destination du gouvernement des Pays-Bas qui en est le propriétaire. Les passagers qui s'enregistrent sur le "Noordam" auront 24 heures d'avis avant le départ.

On disait tard aujourd'hui au consulat anglais qu'on n'avait reçu aucune information des arrangements à l'effet de substituer Halifax à Kirkwall, mais on a ajouté que les négociations se feront directement entre les gouvernements neutres et la Grande-Bretagne. On considère l'annonce des départs comme un indice suffisant que l'amirauté anglaise n'avait aucune objection à ce plan. De Halifax, les vaisseaux à destination de la Hollande, la Norvège, la Suède et le Danemark, peuvent prendre une route directe qui les transportera bien au nord des îles britanniques évitant par là la zone de guerre établie récemment par l'Allemagne.

Les nouvelles que les vaisseaux partiront incessamment et que d'autres suivront un peu plus tard ont été reçues avec satisfaction par les agents maritimes qui se sont immédiatement mis à l'œuvre pour le chargement des cargaisons à destination des pays neutres de l'Europe. Cela aura pour effet non seulement de diminuer la congestion d'exportation dans les ports américains, mais, comme on l'a expliqué, la marchandise, consistant surtout en grains et aliments, est d'un grand besoin chez les neutres.

On a aussi dit que sous ces arrangements, les vaisseaux transportant des marchandises pour la commission de secours de la Belgique, pourront partir quand il leur plaira.

Au bureau de la ligne Américaine on a dit qu'aucune réponse n'avait été reçue du Département de la marine à l'effet d'armer les vaisseaux "Saint-Louis", "Saint-Paul", "Kronland" et "New-York" de cette compagnie.

TROIS ATTAQUES ALLEMANDES REPOUSSEES PAR LES ANGLAIS

Les détachements ennemis sont assez actifs sur le front anglais, mais ils ne peuvent avancer nulle part.

OPERATIONS HEUREUSES DES TROUPES ANGLAISES

Londres, 15. — Le communiqué officiel de ce soir se lit comme suit :

"L'ennemi a fait sauter une mine ce matin au sud de Bouchavesnes. Il n'y a pas eu de dommages causés à nos positions. Nous avons effectué un raid réussi la nuit dernière sur le front de la Somme, au nord-est de Guendecourt, et nous avons pris plusieurs prisonniers.

"Au cours de la nuit, des détachements ennemis ont été dispersés par le feu de notre artillerie et des mitrailleuses au nord de Loos et à l'ouest de Messines. Un troisième détachement a réussi à atteindre un de nos postes au nord-est d'Ypres, mais il a été repoussé avec pertes.

"L'artillerie a continué d'être considérablement active durant les dernières 24 heures à divers points sur le front, particulièrement au nord de la Somme et dans le secteur d'Ypres, où il y a eu une autre forte explosion dans les lignes ennemies.

"Mardi et mercredi soir, des bombes ont été jetées sur plusieurs places d'importance militaire en arrière des lignes ennemies. Une machine allemande a été détruite au cours d'un combat aérien et deux autres ont été repoussées très endommagées. Un de nos avions a aussi été abattu et deux autres manquent à l'appel."

LES AMERICAINS ET LA COMMISSION DE SECOURS BELGE

La légation allemande à La Haye annonce que les autorités allemandes leur ont permis de continuer à en faire partie.

Londres, 15. — Une dépêche Reuters de La Haye dit que la légation allemande en cette ville a déclaré aux Américains que l'Allemagne leur permettait de continuer le travail de secours pour la Belgique et le nord de la France. Une note officielle à cet effet, déclare la légation, a été adressée le 10 février au contrôleur diplomatique du travail de nutrition.

De plus, on a permis au ministre américain à Bruxelles de participer dans la direction centrale de ce travail.

Les autorités allemandes ont de plus déclaré qu'à l'avenir comme dans le passé elles accèderont à toutes les demandes de la Commission pour le secours de la Belgique.

On a annoncé le 12 février que la Commission de Secours avait notifié les autorités allemandes que ses représentants seraient retirés de la Belgique et du nord de la France. Cette mesure a été prise en réponse à un ordre des autorités allemandes que les Américains devaient partir, ne laissant que quelques-uns de ces représentants dirigés par le ministre américain Briand Whitlock.

LES FRANÇAIS LANCENT DEUX ATTAQUES EN CHAMPAGNE

L'artillerie est très active en Champagne, en Lorraine et sur la Meuse. — Les Belges repoussent l'ennemi au sud de Dixmude.

SUCCES DES ITALIENS EN ORIENT

Paris, 15. — Le communiqué officiel suivant a été publié ce soir :

"En Champagne, nous avons lancé deux attaques de surprise contre les tranchées allemandes, une au sud de Ste-Marie-a-Puy, l'autre à l'ouest de la Butte du Mesnil. Nous avons pris 26 prisonniers.

"L'artillerie ennemie a violemment bombardé nos positions dans le cours de l'après-midi, dans le secteur de Les Maisons de Champagne et sur la rive droite de la Meuse. Nous l'avons énergiquement contre-bombardée. Le duel d'artillerie a été très actif dans les régions de Hardaumont et Vaux.

"Notre feu d'artillerie a repoussé une attaque allemande contre un de nos avant-postes à Besonvaux.

"En Lorraine, notre artillerie a dirigé un feu très effectif contre les organisations ennemies à Louvigny, Coincourt et Bezanges.

"Un aéroplane allemand a été abattu hier près de Beaumont (Meuse), par le feu de nos canons spéciaux."

Communiqué belge :

"A deux endroits au sud de Dixmude, des détachements allemands ont tenté des attaques de surprise, la nuit dernière contre les postes belges sur l'Yser. L'ennemi a été dispersé par l'infanterie et par le feu de l'artillerie. Le duel d'artillerie s'est continué sur tout le front aujourd'hui."

"Armée de l'Est : La contre-attaque italienne contre la cote 1050, à l'est de Paralevo, nous a permis de reprendre toutes les tranchées perdues (mentionnées dans le communiqué officiel d'hier). Nous avons repoussé une contre-attaque ennemie dans l'après-midi du 13 février. Les pertes ennemies ont été considérables les 12 et 13 février.

"L'artillerie est active sur le reste du front."

L'ALLEMAGNE NE RECONNAIT QUE LES TRAITES QUI LUI SONT BONS

Le "Temps" et "L'Echo de Paris" publient de vifs commentaires au sujet de la manière d'agir de l'Allemagne envers les traités.

Paris, 15. — Le Temps écrit : "Les destructions de navires et les assassinats en masse en pleine mer sont des inventions de l'Allemagne impériale. On n'aurait pas osé les concevoir en 1799. En voulant ressusciter ces accords, l'Allemagne ne cherche qu'à rejeter le parti qui mettrait à l'abri les biens et les navires de ses nationaux aux Etats-Unis ; elle ne renonce pas à ses actes criminels. Les traités, dans la conception de Berlin, ne valent que pour autant qu'ils servent les desseins allemands et deviennent des chiffons de papier lorsqu'ils les contrarient. C'est la morale de l'Allemagne par-dessus tout."

L'Echo de Paris signale qu'à côté de l'article 23, ce traité de 1799 contient l'article 13 dont le gouvernement de Berlin ne s'est peut-être pas avisé. Cet article dispose que : "Dans le cas où une des parties contractantes se trouverait en guerre avec une autre puissance, il a été convenu que, pour prévenir les difficultés et les discussions survenant ordinairement par rapport aux marchandises de contrebande, telles qu'armes et munitions de toute espèce, aucun de ces articles chargés à bord de vaisseaux appartenant à des sujets ou à des citoyens de l'une des parties, et destinés à l'ennemi de l'autre, ne sera censé contrebande au point d'impliquer la confiscation ou la condamnation et entraîner la perte de la propriété des individus.

"Néanmoins, il sera permis d'arrêter ces sortes de vaisseaux et d'effets et de les retenir pendant tout le temps que le preneur croira nécessaire pour prévenir les inconvénients et les dommages qui pourraient en résulter autrement. Mais, dans ce cas, on accordera une compensation raisonnable pour les pertes occasionnées par la saisie. Il sera permis en outre aux preneurs d'employer à leur service les munitions militaires détenues en en payant aux propriétaires la pleine valeur."

"L'Echo de Paris" conclut, d'après cet article, que la guerre maritime que les Allemands font depuis deux ans est illégale en ce qui concerne les Etats-Unis, "à plus forte raison ce traité a-t-il été rompu par les torpillages de navires américains, comme le "William-Frye." Le gouvernement de Berlin a un certain aplomb quand il cherche à se prévaloir maintenant d'un texte qu'il a lui-même déchiré."

Le corps est l'instrument de l'esprit; il doit toujours être en bon état.

Dr FAUCHET.

CHRONIQUE DES SPORTS

Il faut entretenir la vigueur du corps pour conserver celle de l'esprit.

VAUVENARGUES.

LES POTINS DU MONDE SPORTIF

(Par le Glaneur)

UN sportif nous demande si la course des Six Jours fut disputée pour la première fois à Madison Square Garden. Non. La première épreuve du genre fut organisée à Birmingham, Angleterre, en 1875. Elle comprenait douze heures de course par jour et ne tarda pas à être suivie d'une deuxième épreuve qui fut courue à Londres la même année, mais à raison de dix-huit heures par jour. Walter fut le gagnant de cette épreuve sur un bicyclette appelé "ordinary" et muni d'une selle à dossier. Encore un peu d'histoire ancienne.

FRANK NELSON n'a sûrement pas la réputation de chérir MM. Grant Hugh Brown et Cie. Tous le savent, mais il insiste quand même pour que son "amitié proverbiale" pour ces promoteurs soit connue. C'est ainsi qu'il annonce dans un des derniers numéros du "Globe" qu'il n'existe pas de traces d'une nouvelle piste de courses à la Havane. Frank Sullivan prétend le contraire.

LE gagnant du dernier Marathon de Powderhall vient d'être exempté du service militaire. Les autorités anglaises. Comment un tel athlète pourrait-il jouir d'un pareil privilège, se demanderont ceux qui voient dans l'émule du soldat de Marathon un modèle parfait d'énergie et d'endurance. La réponse est vite trouvée. Ce champion de la course à pied est borgne.

LA lumière se fait sur la sortie de Livingstone du hockey professionnel. Les journaux de Toronto nous apprennent qu'il a lui-même organisé la sortie de son club en pour comble de l'année. Il n'y a donc plus à lui réclamer la garantie qu'il avait dû déposer au commencement de la saison. Livvy est donc plus qu'un diplomate! C'est un sportsman d'affaires!

GEORGE KENNEDY et Sammy Lichtenhein sont deux dynamites. Horreur! C'est le "News" de Toronto qui publie que ces deux enfants terribles ont été envoyés à la prison. N. H. A. et qu'ils sont à la prison pour un acte identique aux Ottawas. Il n'y a donc plus à douter que la N. H. A. est gouvernée par le groupe montrealais. Les gens de la Ville Reine l'admettent.

LES CANADIENS ONT L'ENERGIEQUE RESOLUTION DE VAINCRE, SAMEDI

Ils entreront sur la glace bien déterminés à triompher des Wanderers. — Ces derniers devraient faire beaucoup mieux que mercredi soir.

Pendant que les Ottawas et le Québec qui sont en tête de la N. H. A. se rencontrent samedi dans l'arène capitale, les Canadiens et les Wanderers en viendront aux prises à l'Aréna. A l'heure actuelle, les Ottawas et le Québec ont deux victoires de plus que le Canadien, mais si ce dernier triomphe samedi, des Wanderers, comme la chose devrait se produire, il se rapprochera considérablement de celui des deux clubs qui sera battu à Québec. Lalonde et ses hommes sont déterminés à rentrer sérieusement dans la course au championnat. Ils ont mal commencé la série, perdant trois parties sur cinq, mais il y a toute apparence qu'ils vont reprendre leur aplomb et qu'ils vont répéter leurs beaux succès de la première moitié de la saison. Pour commencer et pour avoir une chance de disputer au Québec et au club Ottawa le championnat de la deuxième série, le Canadien doit de toute nécessité vaincre les Wanderers samedi. Autrement, il risque fort de rester en arrière jusqu'à la fin de l'hiver.

Les Wanderers ont manqué de système mercredi contre le Québec, mais il est certain qu'ils feront beaucoup mieux samedi. Randall, Skinner et Cameron, du club Toronto, venaient d'arriver et n'avaient pas encore eu le temps de se familiariser avec leurs nouveaux camarades, mais l'on peut supposer que d'ici à samedi soir, ils pourront s'habituer les uns aux autres et pourront donner une bien meilleure exhibition que celle qu'ils ont donnée mercredi au public. Renforcés comme ils le sont, les Wanderers ont réellement une formidable équipe. Tout ce qu'il leur faut maintenant c'est un peu de cohésion et de système, c'est la résolution de jouer au hockey, et rien de plus. Si les Wanderers veulent concentrer toute leur attention et leur énergie sur le jeu, ils sont assurés de remporter de belles victoires d'ici à la fin de la saison.

LABELLE ET MEUNIER L'ONT EMPORTE

Les dix parties de quilles jouées hier soir pour un pari de \$100 entre les équipes Meunier-Labelle et Keating-Turner ont été gagnées par les premiers. Voici les scores détaillés de ces joutes:

PARTIES JOUEES AU STEELE				
Meunier...	180	181	211	182 206
Labelle...	169	178	138	160 201
Keating...	162	183	182	182 189
Turner...	189	145	172	163 186

PARTIES JOUEES AU CANADIEN				
Meunier...	169	160	212	209
Labelle...	179	235	172	185
Keating...	181	162	189	170
Turner...	200	169	154	170

POUR LA COUPE STRACHAN

Paradis et Egan du Canadien ont conservé le trophée Strachan hier soir, en gagnant quatre parties sur sept contre les représentants des Bessner. Les gagnants joueront jeudi prochain à l'Electra contre Spary et Bryson.

CANADIEN				
Paradis...	193	181	188	204 158 212 178
Egan...	212	193	181	184 180 152 179
	405	374	369	388 338 364 357
BESSNER				
Moir...	176	214	199	212 162 181 187
O'Meara...	169	192	205	136 163 190 148
	345	406	404	348 325 371 395

CALENDRIER DES JOUTES DE L'AMERICAINE — SAISON DE 1917

	A Chicago	A St-Louis.	A Detroit	A Cleveland	A Washington	A Philadelphie	A New-York	A Boston	A Pétranger
CHICAGO	LE	Avril 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mai 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juin 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juillet 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Août 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Septembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Octobre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Novembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Décembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Janvier 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Février 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mars 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Avril 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mai 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juin 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juillet 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Août 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Septembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Octobre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Novembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Décembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Janvier 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Février 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mars 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Avril 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mai 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juin 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juillet 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Août 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Septembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Octobre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Novembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Décembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Janvier 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Février 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mars 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Avril 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mai 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juin 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juillet 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Août 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Septembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Octobre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Novembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Décembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Janvier 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Février 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mars 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Avril 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mai 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juin 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juillet 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Août 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Septembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Octobre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Novembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Décembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Janvier 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Février 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mars 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Avril 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mai 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juin 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juillet 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Août 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Septembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Octobre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Novembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Décembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Janvier 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Février 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mars 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Avril 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mai 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juin 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juillet 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Août 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Septembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Octobre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Novembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Décembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Janvier 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Février 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mars 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Avril 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mai 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juin 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juillet 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Août 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Septembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Octobre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Novembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Décembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Janvier 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Février 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mars 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Avril 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Mai 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juin 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Juillet 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Août 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Septembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Octobre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Novembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Décembre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Janvier 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, Février 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10,							

vateurs pour pouvoir mettre sur le
 marché environ 400,000 lbs. de tréfle
 et au train où vont les choses nous
 réduirons un million de livres avant
 quatre ans. C'est l'industrie agricole
 qui nous fait le plus d'égout. Je pré-
 senterai le même schéma en ce qui regar-
 de l'alimentation des vaches laitières,
 élevage des porcs, l'aviculture. Je
 crois qu'avec le concours de toutes les
 bonnes volontés nous y parviendrons.

En terminant, Messieurs, je de-
 mande aux cultivateurs à cette heure
 critique de nous faire connaître leurs
 efforts sincères et louables que
 sont les gouvernements pour dévelop-
 per l'agriculture, car sans le concours
 effectif des cultivateurs, ces efforts
 demeurent improductifs. Et je suis
 sûr que, quoi qu'il advienne, qu'on
 soit obligé de recourir à la mobilisa-
 tion agricole ou non, tous nous aurons
 à leur devoir jusqu'au bout.

✱

LE CANADA est imprimé et publié par
 LA CUE DU PUBLISME DU **CANADA**,
 Limitée, dont M. J. B. La-
 pointe est le Gérant-général, au bu-
 reau Numéro 72 rue Saint-Jacques,
 Montréal.

Le Canada

Montréal, Vendredi, 16 Février 1917.

S'ils étaient sincères

UN DEVOIR DE REPARATION POUR MM. BLONDIN, PATENAUDE ET SEVIGNY.

En 1910, les nationalistes, dont MM. Blondin, Patenaude et Sévigny étaient d'ardents coryphées, faisaient la propagande contre la marine Laurier jusque dans les écoles de la province.

Et ils présentaient à la Chambre des Communes des requêtes contre cette loi, signées par les petits garçons et les petites filles, à qui l'on avait demandé de signer pour que leur père ou leurs frères ne fussent pas envoyés à la guerre.

Maintenant que MM. Blondin, Patenaude et Sévigny se disent convertis à une plus exacte appréciation des devoirs des Canadiens-français et à une plus noble conception du patriotisme, ne devraient-ils pas leur demander de tâcher, au moins, de réparer leur néfaste et anti-patriotique propagande scolaire de 1910?

L'occasion s'en présente en ce moment de la faire d'une manière profitable et pratique. Ce serait qu'ils se missent à la tête d'un mouvement pour faire des quêtes dans les écoles de la Province pour le Fonds Patriotique et la Croix-Rouge.

Les impressions de l'enfance durent quelquefois beaucoup plus longtemps qu'on se l'imagine. Les moralistes disent qu'un mauvais pli pris par la conscience d'un enfant peut influencer toute sa vie.

Des élèves des écoles de 1910, qui ont signé les pétitions contre la marine, à la demande de MM. Blondin, Patenaude et Sévigny, quelques-uns sont probablement aujourd'hui d'âge militaire, les autres vont y arriver bientôt. Quelques-uns ont sans doute conservé de cette signature de pétitions un souvenir que le contact de plus larges idées n'a pas encore effacé.

La tradition a pu en rester même dans le personnel enseignant.

Et si MM. Blondin, Patenaude et Sévigny sont maintenant, comme ils le professent, convertis à un meilleur idéal du patriotisme canadien, ils peuvent trouver l'occasion, en sollicitant des souscriptions scolaires, de corriger quelque peu les effets néfastes qu'ils ont pu perpétuer de leur propagande anti-patriotique de 1910.

S'ils sont sincères, voilà une oeuvre qu'ils ne pourraient se refuser à entreprendre.

La Chambre de Commerce

ELLE ETUDIERA LES PROBLEMES ECONOMIQUES DE L'APRES-GUERRE.

La Chambre de Commerce du district de Montréal, fondée en 1887, commence la trentième et unième année de son existence. Que cette existence ait été utile à notre commerce et à notre industrie, ceux qui ont suivi ses travaux depuis ces trente ans et qui l'ont vue se développer depuis les humbles commencements du groupe rassemblé autour de feu J.-X. Perrault, n'en peuvent pas douter.

Les autres n'ont qu'à lire le rapport de M. L. Gravel, le président sortant de charge, des délibérations et des transactions de l'année dernière, pour en être facilement convaincus.

Nombreuse aujourd'hui et active comme jamais, elle se propose avec son nouveau président, M. Daoust, d'étudier surtout les problèmes qui vont se poser devant nous après la guerre, dont la fin nous apparaît maintenant assez rapprochée pour que nous en apercevions plus clairement les grands aspects économiques.

La prospérité actuelle de notre situation économique repose complètement sur la guerre et ses besoins. La guerre cessant, il faudra orienter dans une autre direction notre effort industriel et commercial. Il y aura nécessairement une période de transition qu'il faudra tâcher de rendre la moins pénible possible.

Les industries de la guerre et la demande énorme de produits de toutes sortes, que la guerre a causée chez nous, nous ont apporté des capitaux considérables. Une sage prévoyance nous commande de conserver avec soin ces capitaux par l'épargne, ou, pour nous servir des expressions mêmes de M. Daoust, "travailler davantage en réduisant au minimum les frais d'exploitation, économiser la plus grande partie des bénéfices."

Avec ces capitaux que nous aurons ainsi économisés, il faudra réorganiser notre industrie pour lui faire produire les marchandises dont les pays étrangers auront besoin, en tenant compte du fait que, alors, nous aurons à faire face à la concurrence de tous les autres pays industriels.

Il nous faudra donc réorganiser notre outillage, améliorer nos méthodes, rechercher les débouchés les plus avantageux et tâcher, surtout, de conserver ceux que nous possédons auparavant, en y ajoutant ceux que la guerre nous a permis d'aborder.

Pour atteindre cet objectif si désirable, les études auxquelles se livrera la Chambre de Commerce, nous seront d'un grand secours et c'est une raison qui, nous l'espérons, amènera aux séances de la Chambre des auditoires de plus en plus nombreux.

Ayant créé cet organe d'études et d'enseignement, les membres de la Chambre de Commerce sont trop pratiques pour négliger d'en tirer le plus d'avantages possible.

Politique et Religion

A PROPOS DE LA RECENTE INDISCRETION DU REV. DR FARTHING.

L'excursion dans le domaine de la politique personnelle de Sir Robert Borden, fait remarquer que le premier ministre s'entoure de gens à qui la "Gazette" a commis l'indiscretion de rendre publique, et qui inspirent à un de nos lecteurs une lettre que nous avons publiée hier, ne choque pas seulement le sens des canonières, habitude à plus de réserve de la part de leur haut clergé.

Le "Montreal Herald" en effet a reçu comme nous et a publié une lettre d'un de ses lecteurs, protestant de l'indiscretion anglicane, qui déplore chez le T. R. Dr Farthing ce que les protestants ne manqueraient pas de déplore, si on leur en fournissait la moindre preuve, chez les évêques catholiques.

Le correspondant du "Herald", tout en reconnaissant les qualités et la

avancée empoisonne toute l'atmosphère où il se meut.

Il est aussi injuste d'attribuer à Sir Robert le grand effort fait par le Canada pour aider l'empire dans sa guerre pour la défense du droit et de la liberté, qu'il l'était, il y a quelques semaines, d'en donner tout le crédit à Sir Sam Hughes. Le mérite, comme nombre de confrères, même parmi les conservateurs, se sont vus forcés de l'admettre, en revient à la nation elle-même, le gouvernement, en son ensemble, et les ministres en particulier n'ayant rien fait pour diriger, coordonner, organiser méthodiquement cet effort, qui, avant la création de la direction du Service National, était laissé partout à des initiatives municipales ou privées.

Que le T. R. Dr Farthing croie, en son âme et conscience, qu'il faille en attribuer le mérite à Sir Robert Borden, il est libre, comme tout autre citoyen, de le faire. Mais il ne devrait pas aller au delà. Car une longue expérience de la vie publique au Canada nous apprend que les autorités religieuses, toujours respectueusement écoutées lorsqu'elles appuient un mouvement patriotique, moral ou national, en se maintenant au-dessus des considérations de parti ou de personnes, risquent de s'aliéner ce respect si elles descendent sur le terrain politique proprement dit.

La disette de charbon

Et la commission des chemins de fer

Nous avons, dans nos pages de nouvelles, tenu nos lecteurs au courant des péripéties de la crise du charbon dont nous souffrons, non seulement à Montréal, mais par tout le Canada.

La rigueur inaccoutumée de l'hiver a vu se consommer plus rapidement que d'habitude les provisions de combustible que les commerçants de détail avaient faites l'été dernier. Lorsque cette situation s'est produite dans les années précédentes, on pouvait avoir recours aux chemins de fer qui suppléaient alors au déficit des approvisionnements faits pendant la saison de navigation.

Mais, cette année, la disette du charbon s'est produite à un moment où la Commission des Chemins de fer, pour expédier le transport des denrées alimentaires et des munitions pour la guerre, venait d'intervenir auprès des compagnies pour leur demander de consacrer à ce transport tout leur matériel roulant.

La guerre sous-marine est venue compliquer la situation en immobilisant les navires dans les ports et en arrêtant ainsi le déchargement de milliers de wagons aux différents terminus.

Et les compagnies de chemins de fer se sont trouvées sans wagons pour le transport du charbon et sans locomotives pour traîner les wagons.

Il est, cependant, été possible de réorganiser le service des transports sans mettre l'embargo sur le trafic en ce qui concerne des denrées aussi nécessaires à la vie que le charbon. La preuve, c'est que la ville de Montréal a réussi à se procurer le charbon dont elle avait besoin pour le service de l'aqueduc.

Il suffirait même en ce moment que le gouvernement fédéral invite le président de la Commission des chemins de fer à suspendre les ordres concernant les munitions, qui s'empilent inutilement aux ports de mer et ordonne aux compagnies de faire circuler pendant quelques jours des trains de charbon, en y employant tout le matériel roulant dont elles peuvent disposer.

Le gouvernement le voudrait-il enfin? et céderait-il à la demande pressante des citoyens, dont nous nous sommes faits l'écho?

Donnez!

Les derniers jours approchent et bientôt la collecte du Fonds patriotique sera terminée.

Que tous ceux qui n'ont pas donné s'empressent d'accomplir ce généreux devoir. Plus forte sera la somme, plus on pourra assurer le confort des familles de nos braves soldats.

Notre population rurale

Plusieurs conseils municipaux ont entendu l'appel du Fonds patriotique et y ont répondu; mais nombre d'autres n'ont encore pris aucune décision.

Ce serait une erreur grave, une injustice, de croire que ce noble fardeau ne doit être porté que par quelques-uns et principalement par les villes: notre population rurale doit aussi faire sa part.

Et M. Rogers?

Les jours se passent et Sir Robert Borden ne tient aucun compte du rapport du juge Galt, condamnant formellement l'un de ses ministres l'hon. M. Rogers.

Mais ce n'est que partie remise, et on peut compter—si rien ne surgit d'ici là—que ce rapport fera l'objet d'un débat à la session fédérale d'avril.

Pas tout-à-fait

En parlant de la pierre représentative de Québec dans le gouvernement fédéral, nous n'avons pas songé naturellement à l'hon. M. Doherty, qui monopolise avec un zèle tout "patricien" le monopole du patronage de la province.

Comme M. Doherty est à la fois ministre, député et ex-juge, et qu'il re-

çoit un salaire pour chacune de ces fonctions dont la dernière au moins n'est pas onéreuse, on ne peut pas prétendre que la province est tout-à-fait oubliée.

L'expérience personnelle

Le comte Bernstorff, l'ambassadeur allemand aux Etats-Unis qui retourne chez lui, n'a pas hésité à prolonger notablement son voyage pour éviter la zone dangereuse et se sentir en toute sécurité.

Il se méfie des maladrances mêmes de ses amis: et il faut croire que le torpillage, qu'il a essayé d'excuser auprès de M. Wilson, deviendra barbare s'il s'attaque à un navire où Bernstorff a pris passage.

M. Rogers à Londres

Pour recevoir un ordre de chevalerie.

Nous traduisons du "Citizen" d'Ottawa, journal conservateur indépendant:

"Peut-être Sir Robert Borden amènera-t-il M. Rogers à Londres pour lui faire conférer un ordre de chevalerie? Imaginez-vous la scène touchante au palais de Buckingham. Comme tout coeur de vrai Canadien brûlerait lorsque M. Rogers sera présenté au Roi comme un spécimen des hommes d'Etat canadiens! Sains doute, dans un discours fleuri, Sir Robert Borden rappellera au Roi comment l'associé de M. Rogers dans les adjudications de contrats politiques, Sir Rodmond Roblin, a fait honneur à son titre de chevalier.

Mais on lui dira sans doute que, si les talents de Sir Rodmond Roblin sont connus depuis plusieurs années, ce n'est que cette année que l'habileté de M. Rogers a été pleinement appréciée; que, de fait, il a fallu une commission provinciale présidée par un juge de la Cour Suprême du Manitoba pour la faire ressortir.

Et, gonflé d'orgueil, le premier ministre du Canada dira à Sa Majesté ce que M. Rogers a fait pour son pays, et ce qu'il a filouté à son pays. Il racontera comment, lorsque sa propre fortune politique (à Sir Robert) était en jeu, M. Rogers, alors ministre des Travaux Publics du Manitoba, l'a aidé à vaincre par l'exploit vivant, qui est décrit dans les conclusions du juge Galt:

"...Il offrit spontanément à M. Carter le privilège d'augmenter le chiffre de sa soumission et M. Carter agit en conséquence. Comme résultat, la soumission Carter fut augmentée de \$8,700."

On doit s'attendre à ce que, à ce point de son discours, Sir Robert Borden explique au Roi comment opère le Tammany politique dans notre domination et quelle position importante M. Rogers occupe comme ministre des Elections. Puis il pourra continuer à citer les conclusions de M. le juge Galt, comme suit:

"Les circonstances qui entourent ces transactions conduisent à la déduction irrésistible que l'augmentation de la soumission permise par M. Rogers et les contributions plus qu'ordinaires de \$7,500 par la compagnie Carter aux fonds de la campagne électorale sont directement connexes; les fonds électoraux étant augmentés et la compagnie Carter bénéficiant de \$1,200, tandis que la province perdait la somme entière de \$8,700."

Comme Sa Majesté n'a peut-être pas la "Widowers House" ou "Mrs Warren's profession", elle ne pourra peut-être pas apprécier la position délicate où Sir Robert Borden se trouve vis-à-vis M. Rogers: c'est-à-dire le fait qu'il fut le principal bénéficiaire du trafic secret en fonds d'élection provenant d'entrepreneurs du gouvernement.

Dans une éloquente péroraison, toutefois, Sir Robert pourra dire au Roi comment la vérité de M. Rogers a été mise en doute par le juge de la Cour Suprême du Manitoba; et comment le juge Galt a pris M. Rogers en flagrant délit d'adoption illégale d'un arrêté en conseil contenant un affirmatif mensongère au sujet du montant de la soumission originale de M. Carter.

Le Roi ne manquera pas d'être ému lorsqu'il apprendra avec quelle dignité M. Rogers s'est défendu en portant un faux témoignage contre un journal canadien, dont le crime était d'avoir imprimé les conclusions du juge et d'avoir protesté contre la dégradation de la Couronne causée par le maintien de M. Rogers comme ministre des Travaux Publics.

La-dessus M. Rogers pourra se présenter lui-même en informant Sa Majesté qu'il a aussi traité le juge de "grafter".

Et en présence de ces écrasants témoignages en faveur de M. Rogers le Roi ne pourra moins faire que de le toucher à l'épaule avec un obus explosif de 9.2 pouces en lui disant: "Levez-vous, Sir Robert!"

COMMENT ON DOIT LIRE

(Suite de la dernière page) de fer, actions de compagnies, etc. La somme en est portée à l'actif, au prix du marché.

e) Immeubles. La banque porte à l'actif ses propres immeubles ou sont installés ses bureaux, succursales, etc.; les amortissements et hypothèques sont déduits de cette somme qui représente le prix coûtant des édifices. Les autres immeubles que possède la banque et les hypothèques qu'elle détient sur les immeubles vendus par elle sont portés séparément.

f) Divers. Un dernier article, dont le total est très faible, comprend certaines sources d'actif qui n'apparaissent pas sous les rubriques précédentes.

En Prévision de l'Avenir

Le service téléphonique, pour les nouveaux abonnés, doit être promptement installé.

Ceci nécessite une réserve de matériel et de commodités de toutes sortes dans toutes les parties de la ville. Il faut deux ans pour équiper complètement un bureau central; six mois pour construire une route souterraine; trois mois pour faire et poser des câbles supplémentaires.

Chaque conversation requiert l'usage exclusif de deux fils. Les messages téléphoniques ne peuvent être retenus et transmis chacun à leur tour comme les télégrammes; par conséquent, il doit être pourvu à des lignes de réserve dont on se sert pendant les heures de grande activité.

De nombreuses lignes de transmission tenues en réserve dans chacun de nos huit échanges de Montréal ont joué un grand rôle dans le développement que notre service téléphonique en ville a atteint aujourd'hui.

La Compagnie Canadienne du Téléphone Bell

"Bon Service... une bonne entente"

—Shakespeare.



Une annonce par La Compagnie Canadienne du Téléphone Bell. Voulez-vous, si vous le pouvez, la lire ainsi que d'autres séries qui suivent.

AVIS IMPORTANT

C'est le meilleur temps de vendre votre papier de rebut de toute sorte, si vous voulez bénéficier des hauts prix qui prévalent. Service expéditif et prompt règlement en vendant à la

NORTH AMERICAN PAPER CO., 332-340 rue William. Téléphone Main 7477-78.

Comment apprécier ces éléments? Ont-ils la même valeur? Offrent-ils une égale garantie? L'encaisse est constituée de sommes certaines, liquides; mais les créances spéciales et le portefeuille présentent des risques. C'est, à proprement parler, la partie crédit. Que fera celui qui veut se renseigner? Il devra doser ces risques et chercher si le portefeuille est bien constitué. Ce n'est pas toujours facile. Comment savoir si le portefeuille effectif n'est pas bourré d'instruments sans valeur et si le portefeuille-titre est composé d'obligations solides, bien choisies, facilement réalisables? Et les immeubles, dont il ne faut pas d'abord exagérer la valeur, comment savoir si on pourra s'en débarrasser bon prix; cela dépend évidemment de la situation, des conditions ambiantes, etc.

Voici ce que M. Raphaël Georges Lévy appelle "la pierre de touche", le critérium; les cinq principaux éléments de l'actif sont a) ou bien de la monnaie; b) ou bien des promesses de payer de la monnaie (créances et portefeuilles); c) ou bien des obligations; d) ou bien des immeubles; e) ou bien des effets de banque.

La banque doit au public: a) les dépôts. — La loi exige que l'on distingue ceux qui portent intérêt de ceux qui n'en portent pas. b) les billets en circulation. — C'est l'émission. On n'oublie pas, en effet, que le billet est une promesse. La banque s'engage à rembourser ses billets. c) les créances spéciales. — Ce sont les créances que, cette fois, la banque a contre elle; qu'elle doit aux autres banques du Canada ou de l'étranger. Joignons-y les acceptations de lettres de crédit.

Voilà l'ensemble de ce que doit la banque, du passif. Les dépôts, les effets payables par la banque et l'émission constituent le passif brut (gross liability); pour connaître le passif net, on déduit les effets possédés par la banque et qui sont payables par d'autres banques et l'émission garantie par le dépôt effectué à la réserve centrale.

III. Profits et pertes. — Un compte des profits et pertes accompagne, avons-nous dit, le bilan annuel. On y porte au crédit: a) la balance (le solde) des opérations de l'année précédente et b) les profits de l'année, sauf certaines déductions (administration, intérêts, réserves couvrant les pertes provenant de créances douteuses). On y porte au débit: les dividendes payés et payables, la somme portée au fonds de pension des employés, une réserve couvrant la dépréciation des placements, la taxe de guerre sur l'émission, l'amortissement du mobilier, le solde du compte à l'actif ou il est arreté.

IV. Vérification. — Au bilan est ajoutée une vérification officielle faite par des vérificateurs que nomment les actionnaires sur l'assentiment du ministre (56) et dont les noms ont été publiés dans la Gazette du Canada. C'est un principe nouveau et qui devrait être étendu, dans son application, à toutes les compagnies par actions. Cette réforme fut longtemps réclamée. On en disait la réalisation impossible; on croyait que ses résultats seraient illusoires. La pratique paraît avoir prouvé son utilité. D'ailleurs, aucune garantie, aucun élément de sécurité, ne doit être négligé en cette matière.

Les vérificateurs attestent qu'ils ont contrôlé les opérations de caisse et vérifié les valeurs; qu'ils ont obtenu tous les renseignements nécessaires; qu'ils ont vérifié les livres, comparé le bilan avec les livres et les rapports des succursales; que les opérations de la banque leur paraissent avoir été conduites suivant les exigences de la loi et que le bilan "démontre fidèlement et exactement l'état des affaires de la banque." Cette attestation est datée et signée.

Il faudra nécessairement, pour compléter ces indications rapides, analyser un bilan de banque et en peser les chiffres. On consultera, avec profit R. G. Lévy, "Banques d'émission et Trésors publics", dont nous avons appliqué la méthode à nos banques canadiennes; Patterson et Escher, "Banking Practice and Foreign Exchange"; le Financial Times et l'édition annuelle du Monetary Times (Toronto).

II. Passif. — Nous allons distinguer (ainsi que fait d'ailleurs le bilan de la Canadian Bank of Commerce) 1. ce que la banque doit aux associés, aux actionnaires; 2. ce qu'elle doit aux autres, au public.

La banque doit aux actionnaires: a) le capital. — C'est la somme apportée par les actionnaires. Elle figure au passif; car il faudra en rendre compte. Les actionnaires n'en



Cartes Professionnelles

DOMINION COAL COMPANY
DOMINION COAL COMPANY
SPRINGWILL
BUREAU GENERAL des VENTES
112 rue Saint-Jacques, Montréal

AVOCATS

Geoffrion, Geoffrion & Cusson
AVOCATS, ETC.
No 97 RUE ST-JACQUES
Edifice de la Banque d'Hochelaga
Victor Geoffrion, C.R.
Alain Geoffrion, C.R.
Victor Cusson, C.R. Phone Main 10

LES MALADIES DES VOIES URINAIRES
même les plus chroniques sont guéries par les traitements de la
CLINIQUE MEDICALE
Vinofrey

281 rue Beaudry, près
Sainte-Catherine
Traitements des plus célèbres spécialistes
CONSULTATIONS GRATUITES
HOMMES 8 à 12 A.M.
FEMMES 2 à 4 P.M.
Consultations par correspondance et à domicile (Tél. 481-19).

SERO-CLINIC

Docteur MANSEAU
No 92 rue SHERBROOKE O.
VOIES URINAIRES
Guérison rapide du Cancer et Tumeurs malignes, névroses, paralysies, M.A.L.A., Hématuries, DU SANG, de l'URINE et PROSTATE.
Heures: 2 à 4 P.M. 48-10

Toujours en mains le meilleur pain français et belge fait par la maison

MEDARD PAQUETTE
18 BLVD ST-JOSEPH OUEST, MONTREAL
961 St-Louis, 863. 214-3-n-o

THE OGILVIE FLOUR MILLS COMPANY LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est par les présentes, donné qu'un dividende trimestriel d'un et trois-quarts pour cent a été déclaré sur les Actions Privilegiées de The OGILVIE FLOUR MILLS CO. Limitée, et sera payable jeudi, le 1er mars 1917, aux actionnaires dûment enregistrés à la clôture des affaires jeudi, le 22 février 1917.

Par ordre du Bureau de Direction, G. A. MORRIS, Secrétaire.

266-16-19

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi des Banques, que:

(A) Les actionnaires de la Banque d'Hochelaga ont unanimement adopté, à leur assemblée annuelle, tenue au siège social de la Banque, en la Cité de Montréal, le 15 janvier 1917, le règlement suivant:

"Le capital autorisé de la Banque d'Hochelaga est augmenté jusqu'au montant de dix millions de dollars (\$10,000,000.00).

VERITE COPIE

Le secrétaire et gérant général, BEAULIEU LEMAN.

(B) Que demande sera faite dans les trois mois de la date de l'adoption de ce règlement, au Conseil de la Trésorerie à Ottawa, d'émettre un certificat approuvant ce règlement.

Montréal, ce 20 janvier 1917.

Le secrétaire et gérant général, BEAULIEU LEMAN.

248-26 jan-2-16 fév

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal — CHEF SUPERIEUR — No 2756. — Louis Stulberg, demandeur et défendeur incident, vs Alexander El-Huss, défendeur et demandeur incident. Le 26 jour de février 1917, à 10 heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur et demandeur incident saisi en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant. — S. C. MARSON, H.C.S. Montréal, 14 février 1917.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. B. Lapointe est le gérant-général, au bureau, Numéro 76 rue Saint-Jacques, Montréal.

FUMEZ LE HEROS
TABAC à PIPE
PUR CANADIEN
HAVANE • QUESNEL FINEMENTS

\$2,742,306 ONT DEJA ETE SOUSCRITS POUR VENIR EN AIDE A NOS SOLDATS

LA VILLE DE MONTREAL ET LES MUNICIPALITES QUI L'ENVIRONNENT ONT GENEREUSEMENT REPOUDE A L'APPEL

LES SULPICIENS SOUSCRIVENT ENCORE \$15,000 ET
NOMBRE DE CANADIENS-FRANCAIS \$1,000
CHACUN

A mesure que se poursuit la traversée de la ville de Montréal et de la Croix-Rouge, le chiffre de souscriptions augmente dans des proportions inespérées et qui dépassent déjà de \$242,306 après quatre jours, le maximum fixé au début. C'est au milieu d'un enthousiasme indescriptible que le président annonça hier midi, au lunch de l'hôtel Windsor, que les quatre premiers jours de la campagne avaient rapporté \$2,742,306, somme qui fut portée à \$2,742,306 sur la fin de l'après-midi, y compris le million souscrit par la ville de Montréal.

La journée d'hier, consacrée à la Croix-Rouge, rapporta \$297,326, compris la "journée de salaire" qui s'élève à \$64,427.

LE RESULTAT A DOMICILE.

La population de Montréal sera informée à domicile, ce soir, à partir de onze heures, du résultat total de la souscription. Des arrangements ont été pris avec les compagnies d'éclairage: Montréal Light, Heat and Power, Westmount Light, Heat and Power Department et Montréal Public Service Corporation, pour qu'une interruption momentanée de lumière à domicile renseigne la population de Montréal. Voici le code des arrêts convenus: Un arrêt long indiquera le million et de courts arrêts indiqueront les fractions de million. Par exemple, si la souscription était de trois millions huit cent mille dollars, il y aurait trois arrêts longs, et trois arrêts courts pour indiquer les trois quarts de un million. Les souscripteurs manufacturiers donneront aussi le même renseignement à l'aide de leur signe.

LE LUNCH DU WINDSOR.

L'enthousiasme qui a caractérisé le déjeuner de l'hôtel Windsor depuis le commencement de la semaine était à son comble hier midi. M. W. R. Miller, président de la Société de la Croix-Rouge (section provinciale de Québec) présidait.

Occupant la table d'honneur: Lady Shaughnessy, lady Graham, Mme Ernest Stuart, Mme Huguenin, sir Alexandre Lacoste, Mme Rosaire Thibault, sir William Peterson, Mlle Helen Reid, M. E. W. Beatty, Mme W. R. Miller, M. L. G. Ogden, Mme Dubrui, M. Chevalier, Dr C. F. Martin, M. R. S. White, M. P. McDougall, M. T. E. Hodgson, M. D. H. Fraser, M. George Sumner, M. C. F. Crandall, M. M. E. Nichols, M. Farquhar Robertson, M. C. Gordon-Smith, lieutenant-col. Clarence Smith et M. C. A. Harwood.

L'OEUVRE DE LA CROIX-ROUGE.

M. W. R. Miller, en sa qualité de président de la Croix-Rouge, parla de l'œuvre que cette société accomplit non seulement dans les hôpitaux canadiens, mais aussi chez tous les alliés. Il déclara que la France, la Belgique, la Serbie, l'Italie, même la Russie avaient reçu des secours de la Croix-Rouge canadienne.

LA PART DES CANADIENS-FRANCAIS.

En annonçant que la recette d'hier, provenant de la souscription d'une journée de salaire atteignait le chiffre de \$62,388.35 ou un total, pour les trois jours, de \$180,097.02, M. J. W. McConnell rendit hommage aux Canadiens-français en déclarant qu'ils avaient fourni 50 pour cent de cette contribution totale de trois jours et que l'on rencontrerait chez eux le plus pur esprit patriotique. Cette déclaration fut longuement applaudie. A l'heure où 27,000 salaires ont été versés, la souscription a été volontaire et elle a été abondante, comme on peut en juger: elle continue aussi enthousiaste. On signale parmi ceux qui ont la souscription sera particulièrement intéressante, les employés de la Canadian Express Company.

SOUSCRIPTION DES SULPICIENS.

L'équipe de M. O. S. Perrault et Eugène Tarte a fait rapport aux quartiers généraux, à midi, d'une souscription de \$15,000 qu'elle venait de recevoir des Sulpiciens de Montréal, pour l'œuvre du Fonds Patriotique et de la Croix-Rouge.

Le Royal Trust a aussi souscrit \$11,000.

SOUSCRIPTIONS GENERALES.

Entre autres souscriptions, la liste d'aujourd'hui comprend celle de la ville de Moncton, pour \$5,000. A noter: Mgr. Bruchési, plusieurs Canadiens-français ont souscrit \$1,000 hier. Citons: le docteur Emile Ostiguy; M. et Mme L. J. Tarte, MM. E. A. Robert, Théodore Viau, J. B. Peliquin, E. R. Décar, J. I. Chouinard, E. H. Lemay, L. G. Beaubien, le docteur Laffleur, la maison Lamontagne Limitée, la maison Lafresne et Locke, (\$2,000); les villes de Laval, Saint-Laurent et Dorval. Mme Guy Drummond, veuve du capitaine Drummond, tué à l'ennemi, a aussi souscrit \$1,000; il convient de remarquer qu'à chacun des lunches le nom de Drummond a figuré en tête de souscriptions importantes. Plusieurs des capitaines d'équipes ont annoncé que des enfants leur avaient remis de petites économies, et ils ont signalé que des militaires comme le lieutenant colonel Ballantyne et le major McLennan avaient souscrit respectivement \$2,500 et \$3,000. Tous ces noms furent longuement applaudis.

LES SOUSCRIPTIONS D'HIER.

Souscriptions de \$24,000
Bell Tel. Co. of Canada \$24,000
Souscription de \$15,000
Séminaire St-Sulpice 15,000
Souscription de \$11,000
Royal Trust Co. 11,000
Souscriptions de \$5,000
Ville Moncton 5,000
M. et J. Hogan 5,000
Guarantee Co. of North America 5,000
Succession C. T. Viau 5,000
Souscriptions de \$3,000
Sénéateur Curry 3,000
L. de Dempster Co. Ltd. 3,000
Souscription de \$2,750
James Holden 2,750

LE MAIRE MARTIN EST POUR LES GREVISTES

M. MARTIN SE DECLARE FAVORABLE AUX OUVRIERS EN CONFECTION QUI SONT EN GREVE DEPUIS QUELQUES JOURS — IL DIT QUE LES PATRONS NE SONT PAS DE BONNE FOI — UN LONG RAPPORT AUX JOURNAUX

Le maire a remis, hier matin, un volumineux communiqué aux journaux, sur ses démarches pour régler le différend qui s'est élevé entre patrons et ouvriers de l'industrie du vêtement confectionné.

Le rapport commence par la lettre de M. Lyon W. Jacobs, demandant la formation d'un comité d'arbitrage composé du maire, des commissaires et du professeur Leacock.

Le maire convoque alors les patrons et les ouvriers à son bureau jeudi, le 16 février.

Les manufacturiers répondent qu'ils entendent régler et diriger leurs affaires eux-mêmes. Le maire insiste et invite de nouveau les patrons.

Le rapport se lit: — J'eus alors une entrevue avec les représentants de l'Association des Manufacturiers et j'insistai auprès d'eux pour les faire consentir à rencontrer leurs ouvriers ou leurs représentants pour discuter les questions en litige.

Après bien des pourparlers, ces messieurs me laissèrent comprendre que les manufacturiers étaient prêts à rencontrer leurs employés, mais qu'ils ne voulaient rien avoir à faire avec les représentants étrangers de l'Union des Ouvriers en Confection.

Au cours de l'entrevue, les représentants des manufacturiers déclaraient qu'ils ne pouvaient admettre certaines exigences de leurs employés et qu'ils ne pouvaient permettre à qui que ce soit d'intervenir dans l'administration interne de leurs ateliers.

Les manufacturiers m'exposèrent certains abus qu'ils avaient à souffrir de la part de leurs employés, à savoir: 1.—Que les représentants de l'Union dans les ateliers "shop delegates", laissent leur travail et interviennent chaque fois qu'il se passe quelque chose.

2.—Que les représentants de l'Union dans les ateliers refusent de permettre à une équipe de faire le travail d'une autre équipe, lorsque les manufacturiers sont forcés d'agir ainsi par suite de l'absence d'employés.

3.—Lorsqu'un nouvel employé est engagé dans une boutique, le représentant de l'Union "shop delegate", laisse son travail et va trouver ce nouvel employé et lui demande s'il a sa carte de l'Union, si ce dernier répond que non, mais qu'il ira la chercher durant l'heure du dîner ou le soir, le représentant de l'Union lui refuse le droit de travailler et amène tous ces autres employés. De plus, si ce nouvel employé se rend à l'Union pour avoir sa carte, on refuse de la lui donner et on lui dit qu'il y a des unionistes sur la liste avant lui et qu'il doit attendre son tour pour avoir du travail.

4.—Que l'on veut exiger des manufacturiers qu'ils ne renvoient aucun employé, quand bien même il n'y aurait pas suffisamment de travail pour tout le monde, mais que l'atelier reste ouvert que trois jours par semaine plutôt.

Les représentants des manufacturiers me laissèrent alors en déclarant qu'ils discuteraient de nouveau la question avec les autres membres de leur Association.

Le 4 février, j'eus ensuite une entrevue avec une trentaine de représentants de l'Union des Ouvriers en Confection et je leur soumis les déclarations qui m'avaient été faites par les représentants des patrons. Ces messieurs m'affirmèrent que toute la question pourrait se régler facilement si les Unionistes pouvaient rencontrer les patrons.

Je promis alors de m'adresser de nouveau aux manufacturiers pour tâcher d'obtenir cette rencontre entre les patrons et les ouvriers.

Les patrons refusèrent de discuter avec des unionistes étrangers. Les ouvriers demandèrent alors plus de paye et moins d'heures de travail.

Le maire dit: — J'eus alors une autre entrevue avec les représentants des manufacturiers, laquelle entrevue n'eut aucun résultat.

En désespoir de cause, j'essayai de rallier les intéressés à l'idée de la nomination d'un tribunal d'arbitrage. Cette idée fut acceptée par les ouvriers et refusée par les manufacturiers.

Les patrons répondirent la même chose que nous citions plus haut: — "Nous réglerons seuls nos affaires."

Le maire termine son rapport: — Le fait principal qui ressort de tout ceci, c'est que les employés tiennent à la reconnaissance de leur union et que les patrons semblent pas se refuser formellement de reconnaître cette union, mais cherchent les moyens de la faire disparaître en refusant de transférer avec ceux qui l'ont organisée et qui en sont les principaux soutiens.

"J'ai été toute ma vie un unioniste fervent et, aujourd'hui plus que jamais, je suis pour que l'ouvrier s'organise, car c'est le seul moyen qu'il a d'améliorer sa condition."

"Les ouvriers veulent que leur union soit reconnue; je les approuve car, si cette union était détruite, ils seraient à la merci des patrons et traités comme des mercenaires."

"Pourquoi les manufacturiers s'objectent-ils à rencontrer leurs ouvriers comme unionistes et à discuter avec eux les termes d'un arrangement qui permettrait aux patrons d'être maîtres dans leurs ateliers et qui assureraient en même temps aux ouvriers la protection de leurs droits contre les abus de pouvoir ou les caprices d'un contremaître ou d'un patron."

"Je ne vois que la réponse à cette question: c'est que la volonté de sincérité, quand il prétend être favorable à l'union formée par ses employés."

"Les manufacturiers ne veulent rien concéder; ils refusent de discuter avec leurs ouvriers comme unionistes et ils s'objectent à l'arbitrage. Devant cet état de choses, les ouvriers ne puis que réclamer de la part de leur union, mais d'insister avec énergie pour le maintien et la reconnaissance de leurs droits."

"Leur cause est juste et elle finira par triompher."

(Signé) M. MARTIN, Maire

Fonds Patriotique



A L'UNISSON DEPLOYONS NOS DRAPEAUX

A L'UNISSON COMME DANS LES TRANCHEES

LES CANADIENS-FRANCAIS ET ANGLAIS DE LA GRANDE

METROPOLE

COMBATTENT COTE A COTE POUR LA

CAMPAGNE DE LA VICTOIRE

PLUS QUE JAMAIS, C'EST L'HEURE DE MONTRER CE QUE
VOUS POUVEZ FAIRE EN DONNANT TOUT CE QUE VOUS
POUVEZ.

RAPPELEZ-VOUS LE VIEIL ADAGE:

"IL Y A PLUS DE PLAISIR A DONNER QU'A RECEVOIR"

J. W. ROSS, trésorier honoraire.

de la campagne conjointe du Fonds Patriotique et de la Croix-Rouge

UN EMOUVANT SAUVETAGE EN PLEINE NUIT

QUINZE PERSONNES MENACEES
PAR L'INCENDIE, SONT SECOURUES PAR LES POMPIERS.

Un autre incendie qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses, a éclaté à une heure et quart, hier matin, dans une épicerie de Notre-Dame de Grâce, située en danger la vie de quinze personnes qui habitaient des logements situés au-dessus du magasin. La promptitude des pompiers à répondre à l'appel a évité de nombreuses pertes de vies. Le capitaine J. Presseau et les pompiers de la caserne No 34, à leur arrivée devant cet entrepôt, ont dirigé les secours et ont évacué les personnes en danger. Les pompiers ont également éteint les flammes et ont évacué les personnes en danger. Les pompiers ont également éteint les flammes et ont évacué les personnes en danger.

L'incendie s'est déclaré dans la cave de l'édifice Oxford Provision,

QUEBEC VA CONTRIBUER A L'OEUVRE

L'ECOLE TECHNIQUE POUR L'EDUCATION DES SOLDATS DE RETOUR DU FRONT.

Le lieutenant-colonel Clarence-F. Smith, le Dr F. J. Sheppard et M. Smeaton White, de la Commission des hôpitaux militaires, ont eu une longue entrevue, mercredi, avec le président Gaspard Desrosiers, M. W. J. White, C.R., M. A. Macheras, de l'Ecole Technique de Montréal, dans le but de s'assurer de l'accommodation qui pourrait fournir cette école à la commission des hôpitaux, pour l'entraînement des soldats revenus du front. L'inspection générale qui a été faite de l'édifice a grandement satisfait les visiteurs.

Au cours de ses remarques, M. Gaspard Desrosiers a déclaré que Sir Louis Gouin lui a avoué toute son admiration pour le travail entrepris par la commission des hôpitaux militaires et que les directeurs de l'Ecole Technique sont disposés à accorder à cette commission, toute l'accommodation possible pour contribuer à cette œuvre patriotique. M. F. H. Sexton, directeur de l'éducation technique de la commission des hôpitaux et M. A. Macheras, principal de l'Ecole du gouvernement provincial, ont été chargés de préparer les détails et feront rapport à une date aussi rapprochée que possible.

LA MORT D'UN BRAVE

Lisez le "Canada"

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique; et de cette période, le journal du matin est LE PREMIER à vous en donner le détail.

Paris, 15. — Le sous-lieutenant aviateur André Jean Delorme, dont un communiqué annonçait récemment la chute victorieuse sur un avion ennemi, vient de trouver la mort au cours d'expériences de bombardement, effectuées au camp de Châlons: il s'efforçait d'atteindre une cible particulièrement difficile lorsque, dans le feu de l'action, il vint raser le sol; en redressant son appareil pour reprendre de la hauteur, il toucha terre de l'arrière, capota et fut relevé inanimé. Le malheureux pilote a été inhumé dans un cimetière des environs de Châlons. Il était né le 7 juin 1890 à Terrenoire (Loire) et s'était engagé au début des hostilités. Breveté pilote le 14 juin 1914, il s'était vite spécialisé dans les missions de bombardement, où il avait acquis une véritable maîtrise. L'un de ses derniers exploits se déroula au-dessus de Valenciennes, où, pris en chasse par trois avions allemands, ayant eu son mitrailleur tué, il réussit seul à abattre un de ses adversaires et à mettre les deux autres en fuite, après avoir accompli la mission qui lui avait été assignée.

NOUVELLES DE TOUS LES CENTRES DE LA PROVINCE

MORT TRAGIQUE A SAINT-ANDRE DE KAMOURASKA

St-André de Kamouraska, 15. — L'un des plus respectables familles de notre paroisse vient d'être plongée dans un deuil cruel par la mort tragique de son chef, M. Alfred Thibault. Un de ses fils, M. Thibault, possédait un bois voisin; il devait revenir le lendemain. Comme il retardait, on envoya voir et on trouva le malheureux mort près de sa voiture à la porte de son camp. On suppose que le défunt se préparait à revenir chez lui quand la mort, due à une syncope probable, le surprit. Le défunt laisse une épouse et neuf enfants.

LA TAXE SUR LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES

St-Hyacinthe, 15. — La question de taxation des communautés religieuses va revenir sur le tapis.

Les sœurs adorables du Précieux-Sang de St-Hyacinthe ont adressé un projet à la cité disant qu'elles ont été constituées en corporation; que le préambule de la dite loi statue que les membres de cette corporation ont pour but de se livrer en commun aux œuvres de pitié, de charité et de charité qu'elles mènent; qu'en vertu de la charte de la cité de St-Hyacinthe les bâtiments et terrains occupés et possédés par une institution religieuse et de bienfaisance de la nature de celles des sœurs adorables du Précieux-Sang de St-Hyacinthe sont des biens non imposables excepté pour paiement de toute taxe spéciale ou cotisation imposée pour travaux requis pour l'ouverture, la confection et l'entretien des rues, trottoirs, canaux d'égout et des cours d'eau et pour l'éclairage public ainsi qu'au paiement de la consommation de l'eau.

En conséquence, les religieuses ont fait offrir par le ministère du notaire Horace Saint-Germain, la somme de \$75 qu'elles reconnaissent devoir pour taxes spéciales mais refusent de payer la taxe foncière générale.

La cité prétendant que la communauté en question n'est pas une institution de charité, n'a pas accepté l'offre et par le ministère de M. J. O. Beauregard, vient de prendre une action pour la taxe foncière au montant de \$469.30.

Il est permis de dire que cette procédure ira jusqu'à la Cour Suprême et même jusqu'au Conseil Privé si toutefois la question est assez importante.

DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS NOTAIRE

Lachine, 15. — Le doyen des notaires de la province de Québec, M. A. N. Lepailleur, de Lachine, célèbre aujourd'hui le soixante-deuxième anniversaire de son admission à la pratique du notariat. Il fut, en effet, reçu notaire le 15 février 1855. Durant quarante ans il exerça sa profession à Châteauguay. Il y a vingt-deux ans il ouvrit son bureau actuel à Lachine. Quand éclatèrent les troubles de 1837, le notaire Lepailleur était âgé de 9 ans. Il compte aujourd'hui quatre-vingt-neuf années. Au mois d'avril dernier, il avait la douleur de perdre la compagnie de sa longue vie, Mme Lepailleur, née Dalton, âgée de 76 ans. Le notaire Lepailleur compte onze enfants vivants: M. G. M. Lepailleur, Soeur Dalton, des Soeurs Grises; Soeur Georges-Alfred de la Providence; Soeur Sainte-Marie de Nazareth, de la Congrégation de Notre-Dame; Soeur Marie-Louise de la Providence; M. M. A. Alfred Lepailleur, Joseph Lepailleur, Armand Lepailleur et Charles Lepailleur; Mme J. A. Descares, femme du député de Jacques-Cartier et Mme A. A. Joubert.

LEVIS VEUT INTERVENIR UN GROS PROCES

Lévis, 15. — La cité de Lévis va faire un gros procès au gouvernement fédéral. Il s'agit de la propriété de certains lots de grève que la cité de Lévis a cédés gratuitement, en 1900, au gouvernement fédéral qui s'est engagé à y construire des quais à eau profonde et à y faire certains autres travaux considérables.

Ces quais ne devaient devenir la propriété du gouvernement fédéral qu'après l'exécution de tous les travaux prévus dans la concession. Or, le gouvernement fédéral n'a exécuté qu'une partie de ces travaux. Bien plus, il s'est emparé de ces quais pour les fins du chemin de fer Intercolonial et il y a construit des voies ferrées et un est, servi comme d'un "shunting and piling ground". Il a de plus fermé l'accès de ces quais au public, ainsi que l'abandon de ces quais aux steamers océaniques et autres.

Le conseil de la cité de Lévis a décidé de poursuivre le gouvernement fédéral pour l'obliger à remettre ces terrains à la cité de Lévis ou, sinon, à lui payer la valeur de ces terrains, qu'elle évalue à \$733,976.50.

M. Eusebe Bellamy, C.R., qui représente la cité de Lévis, a préparé à ce sujet une pétition de droit pour laquelle il n'a cependant pas encore obtenu du gouvernement le "fiat" nécessaire.

UN VIOLENT INCENDIE A SAINT-JEROME

St-Jérôme, 15. — Un incendie dé-

vastreux a éclaté la nuit dernière et a détruit de fond en comble l'édifice de la "National Manufacturing Piano Co.", située près de la station du Pacifique. La manufacture de Pianos de St-Jérôme qui était très prospère, occupait 25 employés qui travaillaient tous les jours à une heure avancée de la soirée.

Elle était installée depuis 5 ans et la société avait pour président M. Rodrigue Deschambault.

Hier, les ouvriers avaient quitté le travail vers 11 heures du soir et tout était en ordre dans la manufacture. Vers 3 heures du matin, les pompiers étaient appelés à la manufacture qui était déjà tout en flammes.

L'élément destructeur avait déjà une force énorme quand les pompiers arrivèrent et les bois secs, les vernis et les huiles qui se trouvaient dans la manufacture lui offraient un aliment facile. Au bout de trois heures le feu avait fait son œuvre et il ne restait plus rien que des ruines. Les pertes s'élevaient à \$30,000 avec \$15,000 d'assurances.

C'est un désastre pour St-Jérôme.

A SAINT-HILAIRE

St-Hilaire, 15. — A une session du conseil municipal de la corporation du village de St-Hilaire, tenue le cinq février, mil neuf cent dix-sept, à laquelle sont présents:

Son Honneur le maire Oscar Desautels et MM. les conseillers, Joseph Auclair, Frédéric Lalanne, Wilfrid Poudrette, P.-G. Martin et Stanislas Guillemin, il a été résolu:

Que le conseil regrette le décès de M. Aimé Robert, père de l'un des membres du conseil, M. Aimé Robert (fils).

Que MM. les conseillers prient leur collègue M. Aimé Robert, jr., d'accepter leurs plus sincères sympathies et que le conseil prie M. Robert, jr., de se faire représenter à M. Robert, aux journaux.

J. E. M. DESROCHERS, Sec.-Trésorier.

NOUVELLES DE SAINT-JEAN

Saint-Jean, 15. — La kermesse au profit des Alliés commence ce soir, pour se continuer tous les soirs de cette semaine.

M. Eugène Normandin, industriel de cette ville, est en voyage de noces à New York. Il doit revenir jeudi prochain.

Les recettes du bureau des douanes à St-Jean, pour le mois dernier, ont été beaucoup plus considérables que celles du mois correspondant, l'an dernier. Elles accusent une augmentation de vingt mille piastres.

Nous apprenons le décès de Mme A. Thibodeau, décédée vendredi à l'âge de 81 ans. Elle avait déjeuné le matin, et à dix heures elle monta dans sa chambre, sans ressentir de douleur. On l'a trouvée quelques minutes plus tard inanimée et assise sur sa chaise. Elle était la mère de M. Alexandre Thibodeau, de cette ville. Ses funérailles ont lieu ce matin.

Les élections municipales se préparent activement. Ceux qui ont des leurs candidatures, sont MM. J. L. Pinsonneau, comme maire; et comme conseillers, MM. Jos. Lachance, Jos. Hébert, Martial Rhéaume. Il est question de M. Eug. Normandin, et les amis du notaire Lussier ont fait signer de nombreuses requêtes pour le mettre en nomination comme maire ou comme conseiller. Il n'a pas encore accepté et il invite les électeurs à se choisir d'autres candidats.

ONZE ANNEES D'EPISCOPAT

Saint-Hyacinthe, 15. — Sa Grandeur Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe, célèbre aujourd'hui le onzième anniversaire de sa consécration épiscopale. Bien que souffrant, il a pu recevoir les hommages de son clergé, des congrégations religieuses et de ses fidèles.

Mgr Bernard, âgé aujourd'hui de 63 ans, a été sacré à Saint-Hyacinthe, le 15 février 1906, par Mgr. Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE CHAMPLAIN

St-Stanislas, 15. — Le 10 février, 1917, à St-Stanislas de Champlain a eu lieu une grande exposition de grains de semence qui a vivement intéressé la classe agricole de tout le comté. Malgré la température inclémente on comptait au-delà de 125 exposants remarquables par leur qualité et leur uniformité. Ceci prouve que les expositions du même genre qui ont eu lieu les années dernières ont beaucoup encouragé les cultivateurs d'améliorer la qualité de leurs semences.

De plus ces expositions intéressent maintenant un plus grand nombre de cultivateurs à produire des grains de semence de qualité supérieure pour leur besoin personnel.

Il y a deux ans il n'y avait pas d'exhibits de grains de trèfle et cette année c'était la section la plus importante de l'exposition. Les petites graines de jardin qu'il importait de produire aujourd'hui par suite de la guerre, étaient représentées par plusieurs beaux exhibits de carottes, de betteraves, de tomates, etc.

Enfin tout cela indique que l'Agriculture du comté de Champlain marche vers le progrès.

Les jurés étaient MM. Arsène Denis, directeur de la Société d'Industrie Laitière de St-Norbert, comté Berthier; J. A. Fortin, B.S.A., agronome officiel pour le comté de Champlain.

M. Arsène Denis donna une courte conférence sur la sélection des grains de semence et termina en invitant les cultivateurs à consigner une part dans la Société Coopérative des Producteurs de semence de St-Rosalie. Le conférencier exprima ensuite son regret d'être obligé de quitter ses auditeurs après une si courte entrevue, car il lui fallait pour des raisons importantes, prendre le premier train pour se rendre dans une autre paroisse.

L'agronome Fortin termina l'expertise du grain, ensuite il adressa la parole une heure et quart durant, aux cultivateurs. Il traita avec beaucoup de conviction de l'importance de l'augmentation de la production agricole. En face du déficit des récoltes qui se fait sentir dans les divers pays de l'Europe ravagés ou épuisés par la guerre, il importe que la population rurale de notre province comprenne bien ses intérêts et contribue à rétablir dans la mesure de ses forces l'équilibre rompu entre la production

tion et la consommation des nations belligères et mette en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour rendre le sol plus productif. L'emploi d'une bonne semence, dit-il, peut augmenter le rendement des céréales de plusieurs millions de piastres dans la province. Enfin il traita clairement de la question des assolements et des rotations des cultures en vue de retirer du sol son maximum de rendement tout en augmentant ou du moins en conservant au sol sa fertilité naturelle. Il termina sa conférence par des remarques générales sur la culture des céréales, des légumes et des plantes sarclées.

M. Sadoth Tessier, de Sainte-Anne de la Pêrade, vice-président de la Société d'Agriculture du comté fut appelé à remplacer le Dr Bordeleau, M.P.P., et président de la dite société retenu par une grave maladie à l'hôpital Bourgeois, des Trois-Rivières.

M. Tessier fit une courte mais brève conférence sur le sujet de la position et invita M. Théophile Trudel, lauréat du mérite agricole de St-Prospère, à adresser la parole.

M. Trudel parla en vrai patriote en invitant la jeunesse rurale à cultiver le goût de l'Agriculture.

Les cultivateurs garderont le meilleur souvenir de cette intéressante journée.

LA SOIREE D'HIER AU CONSERVATOIRE LASSALLE

Au profit du comité féminin du Fonds Patriotique et de la Croix-Rouge.

Comme il fallait s'y attendre, la soirée du Conservatoire Lassalle a été un succès artistique auquel la nombreuse assistance était en droit de s'attendre.

Monsieur le consul général de France et Mme C. E. Bonin avaient honoré de leur présence cette ravissante fête.

Celle-ci s'est tenue dans la grande salle du Conservatoire, superbement décorée de fleurs et de plantes et patoisées aux couleurs des nations alliées.

Un joli programme avait été préparé avec soin et son exécution a été parfaite.

Voici le programme:

1. Menuet, Porpora. Mlle Renée D'Amour.

2. Credo de France (chant). Xavier Leroux, Mlle Germaine Blanchard.

3. Allegro Appassionato, Saint-Saens. Mlle Germaine Blanchard.

4. Causerie: "L'Enfant dans la Littérature", Mme Eug. Lassalle, avec les concours de: Mlle Suzanne Vachette, Marielle Denis, Yvette Marth, Marcelle Méthol, Jeannette Brouillette, MM. Marc Glackmeyer, Maurice Dervaux, Hildoré Parent.

5. Pour les Blessés, Maurice Maunier.

6. Air, Matheson; b) orientale, César Cui, Mlle Renée D'Amour.

7. Poème des Fleurs (Massenet) sous la direction de Mme Damien Masson.

Prélude — L'hymne des fleurs — La danse des rameaux — Chanson de mai.

1er Soprano, Mlle Marcelle Robert. 2e soprano Mlle Antoinette Panetton. Contralto, Mme C. A. Desmarais.

8. — Hymnes des Alliés.

au piano, Mlle Marguerite Genin. France: M. L'Heureux; Angleterre: T. Glackmeyer; Russie: J. Brouillette; Belgique: A. Dumas; Italie: Y. Marth; Roumanie: M. Méthol; Serbie: A. Marth; Japon: S. McCraw; Portugal: S. Paquette; Monténégro: M. Denis.

La causerie donnée par Mme Eugène Lassalle, "L'Enfant dans la littérature" mérite les plus grands éloges; Mme Lassalle a su captiver son auditoire sous le charme de sa diction impeccable.

Le "Poème des fleurs" de Massenet exécuté sous la direction de Mme

La façon dont l'Association interviendra dans des procédures probables contre les nommés du rapport Panetton reste encore entourée de mystère. — Mais on assure qu'elle agira.

L'Association des Citoyens s'est bornée jusqu'ici à une politique d'expectative aux aguets dans la tâche entreprise de faire la lumière sur le scandale des égrouts de Bordeaux. Pour ce qui regarde l'affaire de la rue Drolet, l'attitude qu'entend prendre l'Association reste plongée dans l'ombre du mystère.

Il semble entendu toutefois que les citoyens se proposent de faire quelque chose et que quelque chose est précisément ce qu'on attend depuis plusieurs mois.

Parlant de l'affaire Bordeaux, le secrétaire de l'Association, M. Montet a déclaré hier que celle-ci prendrait l'initiative des procédures advenant le cas où la ville ne le pourrait par suite des mesures prises pour empêcher qu'elle ne serve les mandats.

Dans le cas de la rue Drolet, M. Montet a admis que le bureau des directeurs de l'Association avait tenu une assemblée mardi après-midi et qu'il avait pris connaissance d'une opinion légitime formulée par M. Horace Gagné, C.R., touchant la manière dont on pourrait procéder contre les "nommés" du rapport Panetton. On sait que M. Gagné a déjà recommandé l'annulation de la vente des terrains de la rue Drolet comme ayant été entachée de fraude et d'illicéité.

"Je comprends a déclaré M. Montet, que l'Association se propose d'agir en la matière et qu'elle délibère actuellement sur la façon dont elle agira."

LA SOIREE DE GALA DU RITZ-CARLTON

Les réponses arrivent nombreuses et sympathiques. — Un fort joli succès est assuré.

La soirée de gala qui aura lieu mardi soir prochain, au Ritz-Carlton pour le prochain, a obtenu un immense succès. Les réponses arrivent nombreuses et sympathiques, et le comité espère que ceux qui n'ont pas encore soldé leurs billets, le feront ce jour même afin de permettre au comité canadien - français d'enregistrer demain, à la réunion du Windsor, le travail fait dans cette organisation. Nous espérons que ces excellentes raisons seront comprises et appréciées, et que tout le monde saura noblement faire son devoir.

Les cartes. Les tables de cartes seront installées dans la galerie dominant la grande salle, de façon à permettre à tous les joueurs de jouir du spectacle magnifique de la salle de danse. Les personnes qui voudront former des tables peuvent dès maintenant accéder au Ritz-Carlton, Up 180. Les dames qui formeront leurs tables sont priées d'apporter avec elles, crayons, cartes, papiers, etc.

La danse. La danse aura lieu dans la grande salle au son de l'orchestre Berliner. Des programmes comportant toutes les danses modernes seront distribués.

Les billets. Les billets se vendent un dollar et demi, souper compris. On peut les acheter chez madame Marion, à l'adresse sus citée haut donnée.

Les invités. Voici la liste complète des invités qui avaient hier répondu à l'invitation du Comité du Fonds Patriotique et de la Croix-Rouge présidé par Mme R. Thibodeau:

Monsieur le consul général de France et madame Bonin, le maire et madame Martin, Sir Rodolph et Lady Forset, Lady Angers, Sir Horace Archambault, Sir Alexandre et Lady Lacoste, M. et Mme T. Rinfret, M. et Mme J. A. Trudeau, le juge et Mme Bazin, Mme G. A. Marsan, M. et Mme J. T. Marchand, M. et Mme E. Desmarais, M. G. Maillet, M. Roland Maillet, M. et Mme G. Desserres, Mme V. Beaudry, Hon. M. Pérodeau, M. et Mme G. Desaulniers, Mme J. R. Thibodeau, M. et Mme O. Faucher.

LA SOIREE D'HIER AU CONSERVATOIRE LASSALLE

Au profit du comité féminin du Fonds Patriotique et de la Croix-Rouge.

Comme il fallait s'y attendre, la soirée du Conservatoire Lassalle a été un succès artistique auquel la nombreuse assistance était en droit de s'attendre.

Monsieur le consul général de France et Mme C. E. Bonin avaient honoré de leur présence cette ravissante fête.

Celle-ci s'est tenue dans la grande salle du Conservatoire, superbement décorée de fleurs et de plantes et patoisées aux couleurs des nations alliées.

Un joli programme avait été préparé avec soin et son exécution a été parfaite.

Voici le programme:

1. Menuet, Porpora. Mlle Renée D'Amour.

2. Credo de France (chant). Xavier Leroux, Mlle Germaine Blanchard.

3. Allegro Appassionato, Saint-Saens. Mlle Germaine Blanchard.

4. Causerie: "L'Enfant dans la Littérature", Mme Eug. Lassalle, avec les concours de: Mlle Suzanne Vachette, Marielle Denis, Yvette Marth, Marcelle Méthol, Jeannette Brouillette, MM. Marc Glackmeyer, Maurice Dervaux, Hildoré Parent.

5. Pour les Blessés, Maurice Maunier.

6. Air, Matheson; b) orientale, César Cui, Mlle Renée D'Amour.

7. Poème des Fleurs (Massenet) sous la direction de Mme Damien Masson.

Prélude — L'hymne des fleurs — La danse des rameaux — Chanson de mai.

1er Soprano, Mlle Marcelle Robert. 2e soprano Mlle Antoinette Panetton. Contralto, Mme C. A. Desmarais.

8. — Hymnes des Alliés.

au piano, Mlle Marguerite Genin. France: M. L'Heureux; Angleterre: T. Glackmeyer; Russie: J. Brouillette; Belgique: A. Dumas; Italie: Y. Marth; Roumanie: M. Méthol; Serbie: A. Marth; Japon: S. McCraw; Portugal: S. Paquette; Monténégro: M. Denis.

La causerie donnée par Mme Eugène Lassalle, "L'Enfant dans la littérature" mérite les plus grands éloges; Mme Lassalle a su captiver son auditoire sous le charme de sa diction impeccable.

Le "Poème des fleurs" de Massenet exécuté sous la direction de Mme

La façon dont l'Association interviendra dans des procédures probables contre les nommés du rapport Panetton reste encore entourée de mystère. — Mais on assure qu'elle agira.

L'Association des Citoyens s'est bornée jusqu'ici à une politique d'expectative aux aguets dans la tâche entreprise de faire la lumière sur le scandale des égrouts de Bordeaux. Pour ce qui regarde l'affaire de la rue Drolet, l'attitude qu'entend prendre l'Association reste plongée dans l'ombre du mystère.

Il semble entendu toutefois que les citoyens se proposent de faire quelque chose et que quelque chose est précisément ce qu'on attend depuis plusieurs mois.

Parlant de l'affaire Bordeaux, le secrétaire de l'Association, M. Montet a déclaré hier que celle-ci prendrait l'initiative des procédures advenant le cas où la ville ne le pourrait par suite des mesures prises pour empêcher qu'elle ne serve les mandats.

Dans le cas de la rue Drolet, M. Montet a admis que le bureau des directeurs de l'Association avait tenu une assemblée mardi après-midi et qu'il avait pris connaissance d'une opinion légitime formulée par M. Horace Gagné, C.R., touchant la manière dont on pourrait procéder contre les "nommés" du rapport Panetton. On sait que M. Gagné a déjà recommandé l'annulation de la vente des terrains de la rue Drolet comme ayant été entachée de fraude et d'illicéité.

"Je comprends a déclaré M. Montet, que l'Association se propose d'agir en la matière et qu'elle délibère actuellement sur la façon dont elle agira."

LA SOIREE DE GALA DU RITZ-CARLTON

Les réponses arrivent nombreuses et sympathiques. — Un fort joli succès est assuré.

La soirée de gala qui aura lieu mardi soir prochain, au Ritz-Carlton pour le prochain, a obtenu un immense succès. Les réponses arrivent nombreuses et sympathiques, et le comité espère que ceux qui n'ont pas encore soldé leurs billets, le feront ce jour même afin de permettre au comité canadien - français d'enregistrer demain, à la réunion du Windsor, le travail fait dans cette organisation. Nous espérons que ces excellentes raisons seront comprises et appréciées, et que tout le monde saura noblement faire son devoir.

Les cartes. Les tables de cartes seront installées dans la galerie dominant la grande salle, de façon à permettre à tous les joueurs de jouir du spectacle magnifique de la salle de danse. Les personnes qui voudront former des tables peuvent dès maintenant accéder au Ritz-Carlton, Up 180. Les dames qui formeront leurs tables sont priées d'apporter avec elles, crayons, cartes, papiers, etc.

La danse. La danse aura lieu dans la grande salle au son de l'orchestre Berliner. Des programmes comportant toutes les danses modernes seront distribués.

Les billets. Les billets se vendent un dollar et demi, souper compris. On peut les acheter chez madame Marion, à l'adresse sus citée haut donnée.

Les invités. Voici la liste complète des invités qui avaient hier répondu à l'invitation du Comité du Fonds Patriotique et de la Croix-Rouge présidé par Mme R. Thibodeau:

Monsieur le consul général de France et madame Bonin, le maire et madame Martin, Sir Rodolph et Lady Forset, Lady Angers, Sir Horace Archambault, Sir Alexandre et Lady Lacoste, M. et Mme T. Rinfret, M. et Mme J. A. Trudeau, le juge et Mme Bazin, Mme G. A. Marsan, M. et Mme J. T. Marchand, M. et Mme E. Desmarais, M. G. Maillet, M. Roland Maillet, M. et Mme G. Desserres, Mme V. Beaudry, Hon. M. Pérodeau, M. et Mme G. Desaulniers, Mme J. R. Thibodeau, M. et Mme O. Faucher.

LE MARI EST TENU RESPONSABLE DE LA MORT DE SA FEMME

Le drame de Saint-Henri est entré dans une phase nouvelle et la cause d'accident devient une affaire d'homicide.

Le triste drame qui s'est déroulé mardi, au No 18 de la rue Langevin, à St-Henri, et dans lequel une femme de 62 ans, Mme Henri Prud'homme, a trouvé la mort, a eu un dénouement inattendu, hier matin, à l'enquête du coroner.

On avait cru jusqu'ici qu'il ne s'agissait que d'un simple accident, mais les témoignages donnés au cours de l'enquête, hier matin, ont fait tenir le mari responsable de la mort de son épouse. Prud'homme, sur le refus de sa femme de lui donner de l'argent, l'aurait précipité violemment sur le plancher où elle s'effondra la terrible blessure qui a causé sa mort.

Ausité le verdict du jury du coroner, Henri Prud'homme a été traduit devant le juge Lanctôt, sous l'accusation d'homicide, et il a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité. L'enquête préliminaire a été fixée au 22. Le prévenu sera défendu par M. Pruneau.

Les Drs Derome et McTaggart, les médecins légistes ont tous deux déclaré que la femme Prud'homme avait succombé d'hémorragie à la suite d'une blessure qu'elle s'était infligée dans une chute.

M. Alfred Gagnon, le fils de la défunte, un respectable citoyen, a déclaré que sa mère était malade et qu'elle était froide et qu'il croyait qu'elle était morte.

Vint ensuite le témoignage du lieutenant Daniel Maloney, qui a déclaré que vers 5.20 heures, mardi soir, il a vu le mari de la défunte arriver en titubant au pote No 17, pour lui annoncer qu'il avait ramassé sa femme sur le plancher et qu'il l'avait coupée en deux parties, l'une sur le lit et l'autre sur le plancher. Pendant qu'il était froid et qu'il croyait qu'elle était morte.

Le policier, aux questions posées par le coroner, raconte que lorsqu'il est arrivé à la maison du drame, tout était en désordre. Près du lit, il a découvert une mare de sang.

Un nommé Victor Charbonneau, qui était ivre, fut aussi arrêté dans la maison.

Rien dans la maison n'aurait pu faire trébucher la femme dans l'appartement où il a constaté des traces de sang.

Mme Zephrida Hotte, la voisine du couple Prud'homme, a déclaré que lundi matin, la défunte est montée chez elle pour aller chercher de l'eau. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

Le témoin a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison. Elle a vu la femme Prud'homme se lever et aller vers la porte de la maison.

LES COMMISSAIRES DE TORONTO DEMANDENT AU GOUVERNEMENT FEDERAL DE SAUVER LEUR VILLE DE LA DISSETTE DU CHARBON

Le maire Martin suggère que le gouvernement envoie les soldats aider aux compagnies de chemins de fer à débarrasser les lignes. — Ce que nous inspire une petite note de la "Patrie"

LA VILLE DE CHICAGO SE PREPARE DEJA A EVITER UNE CRISE COMME CELLE DE CETTE ANNEE; MONTREAL DEVRAIT SUIVRE SON EXEMPLE

L'aqueduc de Montréal aura tout le combustible nécessaire

Quoique la situation s'améliore en ce qui concerne le charbon nous ne pouvons encore assurer que tout danger ne disparaisse. Il ne faudrait en effet qu'une tempête de neige pour arrêter le travail des compagnies de chemins de fer, qui, enfin s'efforcent d'approvisionner notre ville de combustible.

La compagnie du Pacifique met tout en oeuvre pour remédier au pénible état de choses que nous subissons et on nous annonçait hier qu'elle avait réussi à amener à Montréal vingt wagons de charbon, soit environ 800 tonnes. C'est déjà très bien, mais il ne faut pas s'arrêter en si bonne voie. Le problème est encore loin de sa solution. On ne peut toujours pas compter qu'on pourra passer bien des jours sans feu et la température moins rigoureuse que nous avons, n'est pas encore le printemps. Mais parfois très dur et les observations météorologiques de 1916 nous le démontrent; ainsi l'année dernière au 17 mars on a bien vu le thermomètre descendre à 7 sous le zéro. Il faut donc continuer d'approvisionner le pays de charbon et en même temps travailler à décongestionner le trafic.

Nous avons à plusieurs reprises prétendu que c'était le devoir du gouvernement fédéral de prendre toutes les mesures pour venir au secours des contribuables en forçant les compagnies de chemins de fer à livrer le combustible qui leur a été confié et pour cela nous avons été traités de "Boches" et de "vulgaires démagogues". Pourtant c'est la même initiative que les commissaires de la ville de Toronto viennent de prendre, comme en fait foi un article publié en première page dans le "Toronto Star". Dans une première résolution qu'ils ont votée, ces commissaires prient le gouvernement de prendre la direction du service double du Grand-Tronc de Toronto à Niagara pour assurer l'approvisionnement de la ville en charbon. Une autre résolution comporte une demande des commissaires à la Commission des Chemins de Fer du Canada en vue de faire arriver tous les approvisionnements de charbon, et d'imposer une forte pénalité aux transgressions des ordonnances de la commission par les compagnies de chemins de fer.

Toronto reconnaît donc aussi que c'est le gouvernement fédéral seulement qui peut apporter un remède radical à l'abus dont le pays souffre actuellement.

A son tour le maire Martin vient de déclarer que c'est au gouvernement fédéral qu'il incombe de voir à ce que les compagnies remplissent leurs obligations.

Et à ce propos le maire Martin fait une suggestion fort pratique.

On n'ignore pas qu'il y a actuellement à Montréal des centaines, sinon des milliers de soldats qui font à peu près rien; or, les compagnies de chemins de fer se plaignent qu'elles n'ont pas la main-d'oeuvre pour débarrasser leurs réseaux; pourquoi alors le gouvernement n'envoierait-il pas environ 500 soldats au secours des compagnies de chemins de fer. En peu de temps cinquante hommes pourraient faire un excellent travail et faire disparaître les obstacles qui arrêtent le trafic.

Il y a deux ans et l'année dernière le gouvernement avait proposé d'envoyer travailler les soldats à la moisson dans l'Ouest; la tâche qu'on leur demande aujourd'hui est peut-être plus pénible, mais elle est moins longue et plus sûre. C'est donc une suggestion bien pratique et avec un peu de bon vouloir le gouvernement peut arriver à un excellent résultat.

Une dépêche publiée hier dans la "Patrie" nous inspire une autre considération. L'organe français du gouvernement annonçait que le ministère des chemins de fer et canaux venait de congédier un grand nombre de fonctionnaires célibataires d'âge militaire; pourquoi, au lieu de congédier ces fonctionnaires le gouvernement ne les aurait-il pas cédés aux compagnies de chemins de fer? La "Patrie" fait suivre cette dépêche d'Ottawa d'une note de la rédaction qui fait réfléchir. Nous la publions intégralement:

Note de la Rédaction. — Il est possible que la diminution du trafic sur les chemins de fer de l'Etat soit la seule cause du renvoi de ces fonctionnaires.

Nous ne comprenons pas que, tandis que tous les chemins de fer du pays ont un trafic tel que leurs réseaux en sont bloqués, les chemins de fer de l'Etat souffrent d'une diminution de trafic.

Pourtant on se plaint tous les jours du mauvais service de l'Intercolonial et c'est à ce moment-ci que le ministre des chemins de fer, au lieu de l'améliorer, congédie plutôt des employés; mais c'est incroyable. Pourquoi, voyons, si les chemins de fer de l'Etat n'ont pas assez de trafic pour garder leurs employés, le gouvernement ne va-t-il pas au secours des autres chemins de fer; du Grand-Tronc, par exemple, qui paraît embourbé?

Les locomotives, sinon les wagons des chemins de l'Etat pourraient aider à débarrasser les lignes à Roule's Point, à Hartling, à Malone et sur le Grand-Tronc-Pacifique.

Il est évident que notre ministre des chemins de fer "n'est pas dedans", comme on dit chez le peuple. Il n'est vraiment pas le *right man in the right place*.

Une petite dépêche de Chicago parue dans les journaux hier devrait servir de leçon à notre ville.

On annonce en effet, qu'en vue d'éviter une nouvelle crise du charbon, la grande ville de l'ouest américain vient de décider de construire, l'été prochain, d'immenses entrepôts pouvant contenir un million de tonnes de combustible.

Cet exemple de Chicago devrait induire Montréal à se prémunir également.

Dès maintenant les marchands de charbon devraient s'entendre pour organiser leur commerce pour que l'approvisionnement de Montréal et de ses alentours soit assuré.

Les grandes industries, les grandes institutions, la ville de Montréal, les autres corporations municipales et scolaires ne devraient s'adresser qu'à des marchands capables de leur assurer une garantie de livraison.

Que la ville de Montréal, par exemple, vote donc à bonne heure à faire entrer dans ses établissements et dans ses entrepôts toutes les quantités nécessaires pour ne pas être comme cette année, à la merci des chemins de fer. Que les municipalités scolaires fassent de même. Nous savons que dans des postes de pompiers ou de police ou que dans des écoles il y a la place nécessaire pour entrer tous les approvisionnements et on néglige de le faire; on voit, par ce qui est arrivé cette année, à quoi l'on s'expose.

Les particuliers aussi ont leur ligne de conduite à suivre. Il est entendu que nos logis ne peuvent recevoir qu'une petite quantité de combustible à la fois; mais rien empêche que les particuliers donnent leur commande pour tout leur approvisionnement; ainsi ils paieront moins cher, leur fournisseur s'assurera de cet approvisionnement et ils seront débarrassés des ennuis qu'ils ont eus cette année. Combien nous en connaissons qui pour économiser n'ont pas voulu donner leur commande à bonne heure et qui aujourd'hui paient leur combustible \$12, \$15 et \$20 la tonne. Il ne faudrait pas que pareille chose se produisît l'année prochaine.

Maintenant, on devrait dès le printemps donner les commandes pour que la livraison puisse se faire au cours de l'été ou au commencement de l'automne avant les froids.

Les citoyens qui passent l'été à la campagne ne devraient pas tarder à leur retour de faire entrer leur combustible.

Si on suit bien ces instructions on peut être assuré qu'on ne verra pas le retour d'une disette comme cette année.

Nous avons eu hier la visite à nos bureaux de M. Rivet, représentant de la compagnie Hart & Adair qui est venu nous déclarer qu'il n'y avait plus le moindre danger pour l'aqueduc de Montréal. La compagnie a pris toutes les mesures pour avoir tout l'approvisionnement de charbon pour alimenter les usines de pompage.

C'est un succès pour la compagnie Hart & Adair et nous en souhaitons un pareil au gouvernement, pour arriver à faire débayer les voies ferrées.

LA REUNION DU CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL

Plusieurs questions importantes ont été discutées hier soir. — Le travail à la journée et la construction du tunnel de la rue Saint-Denis.

Le Conseil des Métiers et du Travail a tenu hier soir, en son local de la rue Ontario Est, son assemblée bi-mensuelle régulière sous la présidence de M. J. T. Foster. Plusieurs questions ont été étudiées par les délégués présents des diverses unions locales, dont, entre autres, celle du travail à la journée pour l'exécution des travaux de la ville de Montréal, celle de la loi des compensations des chemins de fer, celle de la retenue proportionnelle sur le salaire des ouvriers en munitions par les compagnies, celle de la vie chère et celle de la réglementation du poids du pain.

A propos de cette dernière, discutée déjà au cours d'assemblées antérieures et qui a fait l'objet d'un échange de correspondance entre le conseil et les autorités municipales, il a été décidé de nommer un comité composé de MM. Foster, Wall, Francis, Gariépy et Bernier, avec instruction de se présenter au comité de législation de l'hôtel de ville et d'y réclamer la mise en vigueur de la loi en vue de réglementer de façon définitive et stable le poids du pain dans les limites de la cité.

La construction du tunnel projeté de la rue St-Denis a donné lieu à un nouvel exposé d'opinion sur la question du travail à la journée au lieu que par contrat pour l'exécution des travaux de la cité. Le conseil des Métiers a déjà, à maintes reprises, demandé que la construction du tunnel en question se fasse à la journée. Le commissaire Ainey, présent à l'assemblée, fut appelé à émettre la véritable situation à ce sujet. Il déclara que, pratiquement, tous les travaux de la ville étaient exécutés à la journée, spécialement en ce qui concerne les travaux municipaux proprement dits. Quant à l'entreprise gigantesque que sera la construction du tunnel de la rue St-Denis — elle coûtera \$300,000.

M. Ainey affirme que, dans l'intérêt même du succès de la campagne en faveur du travail à la journée, il est préférable qu'elle soit exécutée par contrat. Organiser pour les travaux ordinaires, tels que pavages, trottoirs, égouts, etc., les ouvriers ne le sont cependant pas pour mener à bon terme une entreprise de cette envergure. C'est une lacune, mais le remède est tout trouvé dans la création, à l'hôtel de ville, d'un département en construction.

Le conseil des Métiers et du Travail, après avoir étudié les problèmes d'après-guerre relativement au travail industriel: M. Wall, Kerrigan, Mathieu, Thompson, Tardif.

POUR FAIRE SOUSCRIRE LES CORPORATIONS RURALES

M. J. J. Grignon, protonotaire-conjoint du district de Terrebonne fait une intéressante suggestion.

On parle beaucoup depuis quelques temps d'inviter les corporations rurales à souscrire au Fonds Patriotique et à une Croix-Rouge. Mais on ne semble pas avoir pris les moyens d'arriver à un résultat pratique. Un de nos lecteurs, M. J. J. Grignon, protonotaire-conjoint du district de Terrebonne, nous fait à ce propos la suggestion suivante:

"Tout en admirant votre campagne en faveur du Fonds Patriotique et votre appel aux souscriptions municipales qui est de la mode la plus rationnelle, je me permets de vous suggérer quelque chose. Ne serait-il pas plus pratique d'adresser cet appel directement aux conseils de comté? Ces imposantes assises se tiendront la deuxième mercredi de mars prochain pour s'ajourner au mois de juin; c'est à cette séance qu'il s'agit d'enlever le morceau. Ces assises sont d'une importance qui rend l'objection beaucoup plus timide. On conçoit difficilement que le Fonds Patriotique soit représenté par des orateurs dans chaque paroisse, mais il n'en est pas ainsi pour chaque comté. Les paroisses appelées isolément se demandent si leurs voisins feront leur part; il n'en est pas de même pour un comté. Donc, je considère humblement que: 1o. Si la presse prépare une campagne pour cette date fixe et sans ajournement possible; 2o. Si le Fonds Patriotique se fait représenter aux conseils de comté par des orateurs soit locaux, soit étrangers, armés de chiffres, pour citer des exemples comme celui de la ville de Lachine qui vient de se cotiser à trente cents par cent piastres pour le Fonds Patriotique, il ne me paraît pas douteux qu'on devra prélever une couple de cent mille piastres."

Votre dévoué,

J. J. GRIGNON, Protonotaire-conjoint.

Je crois aussi qu'on devrait mettre devant le public combien est faible la part de cultivateurs dans nos taxes provinciales afin de démontrer qu'ils ne peuvent s'excuser de souscrire alléguant le dernier vote provincial d'un million au Fonds Patriotique."

M. le juge Greenfield a maintenu le plaidoyer de ce dernier et renvoyé l'action avec frais.

UN BEBE DANS UNE POUBELLE

Un fait sans précédent croyons-nous a été découvert hier après-midi; un nouveau-né a été trouvé par un résident de l'avenue Prudhomme.

Attiré par de faibles vagissements, le résident fit des recherches et ne fut pas peu surpris de découvrir le corps d'un nouveau-né dans un réceptacle pour les vidanges.

Mis au courant des faits, le capitaine du poste No 23 envoya un des hommes et fit en même temps appeler la matrone de la police qui prit charge du bébé.

Des recherches sont commencées pour tâcher de découvrir les parents déshérités qui ont si lâchement abandonné leur enfant.

UNE SOIREE MEMORABLE AU CLUB BELAND, HIER SOIR

M. P. R. Du Tremblay, le candidat libéral dans Laurier-Outremont, fait le procès du gouvernement conservateur et prédit la victoire libérale.

Les membres du Club Beland et un grand nombre de leurs amis étaient réunis hier soir, dans l'antichambre du conseil de St-Louis du Mile-End, pour un concert-boucan qui obtint le plus vif succès, grâce au concours d'artistes et d'amateurs de talent. Mais, M. L. O. Perrier, le dévoué président du club, avait réservé une agréable surprise à ses hôtes, et lorsqu'il annonça que M. P. R. Du Tremblay, le candidat libéral de la nouvelle division Laurier-Outremont, qui venait d'arriver, voulait bien adresser la parole à l'assemblée, d'enthousiastes applaudissements éclatèrent. Il fit l'éloge du candidat, évoqua ses luttes passées pour le parti libéral, dit sa popularité parmi les électeurs de la division, même chez les conservateurs et les nationalistes et lui prédit une brillante victoire aux élections fédérales qui ne saurait tarder à arriver. Et, comme le président terminait cet éloge du candidat, M. Napoléon Turcot, député de la division Laurier à la législature, fit son entrée dans la salle, au milieu de vifs applaudissements.

M. Du Tremblay dit qu'il était heureux de rencontrer une fois de plus les électeurs de cette belle division, et il en profita pour leur remercier de l'encouragement qu'on lui donnait partout, même chez des adversaires influents, ce qui lui permettait de prédire que les conservateurs ne pouvaient s'attendre à des surprises aux prochaines élections.

"Lorsque nous aurons ces élections fédérales, dit l'orateur, les libéraux reviendront devant vous avec un programme bien défini. Nous vous demandons de renverser le gouvernement actuel, parce qu'il n'a pas su administrer les affaires du pays et parce qu'il est un danger national, tant à cause de dépenses exorbitantes qu'il accumule qu'à cause du projet de fédéralisation impériale qu'il cherche à nous imposer. Nous accusons ce gouvernement d'avoir dilapidé une grande partie des deniers publics, votés pour les dépenses de la guerre, c'est-à-dire pour la défense de la liberté et la protection des notres."

L'orateur rappela que les conservateurs, en plein parlement, accusaient les libéraux de déloyauté, il y a quelques jours à peine, et il dit que c'était une habitude chez eux de chercher à cacher leurs turpitudes dans les plis du drapeau britannique. Il dit que la classe ouvrière n'avait rien à attendre de ce parti, formé de représentants de la haute finance, et qu'il ne saurait qu'à leurs intérêts personnels et ne passant des lois que dans le but de favoriser la classe privilégiée.

"Nous ne pouvons nous attendre à autre chose de ces hommes, dit-il, si nous considérons les origines de ce parti hybride, qui, en 1911 n'arriva au pouvoir qu'après avoir soulevé les pires préjugés de races, surtout dans la province de Québec." M. Du Tremblay accusa le parti conservateur d'avoir escamoté le pouvoir en reprenant, dans notre province, à Laurier d'être trop anglais, et en lui reprochant d'être trop français.

M. Du Tremblay déclara qu'il était resté fidèle à la politique de son chef, Sir Wilfrid Laurier, et qu'il était opposé à la conscription.

Il expliqua que le parti libéral, devant le danger qui nous menaçait, avait jugé qu'il ne fallait pas attendre l'arrivée des Allemands au pays, mais que si, comme le parti conservateur, il avait compris la nécessité de prendre part à la guerre, il avait conservé sa liberté d'opinion sur les (A suivre à la page 3)

COMMENT ON DOIT LIRE LE BILAN D'UNE BANQUE

M. le professeur Edouard Montpetit l'a démontré hier soir à son cours à Laval.

Souvent les journaux publient les bilans des banques; et ce n'est pas faire insulte à nombre de lecteurs d'affirmer que bien peu savent les lire.

Hier soir, M. Edouard Montpetit a consacré son cours à l'étude d'un bilan et nous résumons ici son instructive leçon.

Après avoir expliqué, au point de vue juridique, les diverses opérations de nos banques — dépôts, émissions, escomptes — nous devons chercher dans les chiffres publiés par ces institutions une sorte de confirmation des principes énoncés et un exemple tangible des multiples tracasseries bancaires. Il ne s'agit pas de verser dans la comptabilité; cela n'entretrait pas dans le cadre de nos études. Il suffit d'indiquer comment on peut lire un bilan de banque, et ce à quoi il faut particulièrement s'arrêter pour en prendre une connaissance exacte et profitable. C'est l'analyse d'un état financier que nous voulons faire, en y joignant les prescriptions légales qui exigent que cet état soit sérieusement vérifié de la part des actionnaires intéressés.

Le bilan, c'est le compte de l'actif et du passif. C'est un compte, c'est-à-dire un état où l'on n'entre pas de prévisions mais qui reflète, définit, et rend compte des opérations déjà faites. L'actif est composé de tout ce que possède la société; le passif, de tout ce qu'elle doit. Suivant que l'actif dépasse le passif ou que le passif l'emporte sur l'actif, il y a gain ou perte.

1. Actif. — Celui qui veut se rendre compte de la solidité d'une entreprise industrielle peut, en examinant l'actif et le passif de cette entreprise, retrouver des éléments très sûrs: l'usine, le matériel, le capital fixe et le capital circulant lui sont des indications précieuses et bien déterminées.

Pour la banque, c'est autre chose; les opérations portent sur des prêts et avances; la banque fait le commerce du crédit. Il faudra donc que les valeurs qui représentent les prêts consentis soient sérieuses, éprouvées, il y a là une véritable difficulté d'appréciation. De plus, lorsqu'il s'agit d'une banque, on donnera une attention particulière à l'administration, à la direction de l'entreprise. Plus les hommes qui sont à la tête d'une institution de crédit sont compétents,

prudents et capables, plus les affaires de la banque iront bien, puisque l'essentiel ici est précisément que les administrateurs doivent, avant d'avancer des fonds aux clients, s'assurer de leur solvabilité et de la nature des garanties qu'ils offrent.

Voici comment on peut grouper les différents éléments qui entrent dans l'actif.

a) Encaisse. — L'encaisse comprend l'or et autres espèces monnayées (encaisse métallique), les billets du Dominion et les billets des autres banques. Les dépôts faits entre les mains du ministre pour garantir l'émission et ceux qui ont été versés à la Réserve centrale ou contre une émission supplémentaire y peuvent être ajoutés sous certaines réserves.

b) Créances spéciales. — Plaçons à part sous cette rubrique les chèques dus par d'autres banques et les sommes dues par d'autres banques, soit au Canada, soit de l'étranger, et par les correspondants de l'étranger.

c) Portefeuille-effets de commerce. — C'est l'ensemble des effets, lettres de change, billets, escomptes par la banque, les avances sur titres (classés séparément dans les bilans) les prêts consentis sur garantie subsidiaire. Ces prêts sont à demande, à court ou à long terme (corporations municipales, parisiennes, et acadiennes). On y peut joindre les lettres de crédit. On tient compte des créances en souffrance.

d) Portefeuille-titre. — La banque peut posséder des actions et obligations: obligations d'Etat, de chemin (A suivre à la Page 4)

UNE INJONCTION CONTRE LAVAL DES RAPIDES

On veut empêcher cette municipalité d'emprunter \$35,000 pour couvrir sa dette flottante. — Les allégués du requérant.

M. le juge Dugas a permis, hier après-midi, l'émission d'un bref d'injonction requi par la demande de M. Alphonse Provost, entrepreneur de Laval des Rapides, afin d'empêcher cette municipalité d'emprunter \$35,000 pour couvrir sa dette.

M. J. N. Décarie représentant le requérant et le maire de Laval des Rapides, M. David Vanier, ainsi que le secrétaire trésorier, M. Charles Bélanger sont mis en cause.

Voici ce qu'il appert d'après la déclaration soumise.

Le 29 janvier dernier, le conseil municipal de Laval des Rapides adoptait un règlement (connu sous le nom de règlement No 24), en vertu duquel un emprunt de \$35,000 pour payer la dette flottante de la ville. Le requérant prétend que ce règlement est illégal, irrégulier et sans valeur, parce qu'il n'est pas d'ordre de l'emprunt sera fait, quelles sont les diverses dettes particulières qui doivent être payées avec le produit de l'emprunt, et qui composent la dette flottante.

Le requérant allégué encore que la dette flottante de la ville ne s'élève pas à \$35,000, mais à \$21,000 seulement, que la ville n'a pas tenu de livres depuis le 15 mai et qu'il est impossible aux contribuables de se procurer des informations au sujet de la dette flottante. Il conclut en demandant au tribunal d'émettre un bref

d'injonction ordonnant à la ville de Laval des Rapides de n'adopter aucune décision concernant ce règlement, et de ne pas le soumettre, par un vote, à l'approbation des électeurs comme le maire en aurait l'intention.

UNIVERSITE LAVAL

FACULTE DES ARTS, CE SOIR, A 7.50 HEURES.

Salle des promotions. Abbé Emile Chariot: Cours de pédagogie, 3e leçon — *Éléments de fond*: acquisition des idées, expansion des sentiments, formation des images. Application: *Milly ou la Terre natale* de Lamartine (Harmonies, III, 2).

L'ASSOCIATION DES JARDINIERS-MARAICHERS

L'Association des Jardiniers-maraichers de la province de Québec a demandé une entrevue au Bureau des Commissaires. Celui-ci a acquiescé volontiers à cette demande et il recevra les jardiniers-maraichers vendredi avant-midi, à onze heures, le 2 mars prochain.

LES ELECTEURS DU QUARTIER EMARD

Les électeurs du quartier Emard sont convoqués à une grande assemblée qui aura lieu le 18 février à 2.30 hrs sous les auspices du club libéral Jacques-Cartier.

M. D. A. Lafortune M.P. et M. J. S. A. Ashby seront présents ainsi que d'autres orateurs.

CONFERENCE DU R. P. LOUIS LALANDE, S. J.

C'est ce soir qu'aura lieu dans la salle des Chevaliers de Colomb, 352 rue Sherbrooke Est, à 8 heures p.m., la deuxième soirée annuelle du Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce de Montréal. Le R. P. Lalande, S. J., y donnera une conférence inédite et des plus intéressantes.

"Le problème noir" — Il y aura aussi un superbe programme musical. Prix des billets 50 sous que l'on pourra se procurer à la porte.

LE PONT LASALLE

Les commissaires municipaux ont donné à l'entrepreneur du pont Lasalle d'avoir à maintenir en bon ordre le pont temporaire, sinon ils feront exécuter ces travaux à ses frais.

LA COMPAGNIE AVAIT ETE REGULIEREMENT CONSTITUEE

Un plaignant qui réclamait l'annulation d'un contrat de vente sous prétexte qu'il avait été induit à acheter du capital-actions sous de fausses représentations voit son action déboutée.

E. Péresse poursuivait Georges E. Fuller afin de faire déclarer nul, régulier et illégal un contrat de vente par lequel il avait acquis les capital-actions de la Welland Hotel Company et se faire rembourser par le défendeur les paiements déjà effectués. A l'appui de son action, le demandeur alléguait entre autres fausses représentations de la part du vendeur lors de la transaction. Fuller se parvint toutefois à justifier par la preuve son plaidoyer de défense et M. le juge Greenfield lui a donné raison, renvoyant l'action avec dépens.

Le 4 avril 1916, Fuller vendait au plaignant par contrat sous seing privé le capital stock de la Welland Hotel Co., au montant de \$40,000. Il était stipulé que si les paiements périodiques n'étaient pas effectués dans un délai de 30 jours après l'échéance, le vendeur pouvait reprendre possession des actions sans rembourser l'argent.

Le plaignant prétendait qu'à l'époque de la vente, l'Hôtel Welland n'avait pas été constitué régulièrement en corporation et que rien à cet effet n'avait été enregistré au secrétariat de la province; que d'ailleurs la vente avait été faite sans l'autorisation du bureau des directeurs, et que le défendeur n'a pas cessé d'être le propriétaire de l'établissement constitué en compagnie. Le défendeur aurait en outre affirmé qu'il faisait des va-

cettes de \$1,000 par semaine mais qu'il se voyait obligé de vendre parce que sa femme était malade et qu'il s'en allait à la campagne.

Fuller dans sa réponse déclara que le contrat paraît par lui-même, que l'Hôtel Welland avait bien été régulièrement constitué en compagnie et que l'enregistrement avait été fait au bureau du secrétaire de la province, le 27 septembre 1916.

Il nia au total qu'il ait eu fausses représentations de sa part.

M. le juge Greenfield a maintenu le plaidoyer de ce dernier et renvoyé l'action avec frais.

UN BEBE DANS UNE POUBELLE

Un fait sans précédent croyons-nous a été découvert hier après-midi; un nouveau-né a été trouvé par un résident de l'avenue Prudhomme.

Attiré par de faibles vagissements, le résident fit des recherches et ne fut pas peu surpris de découvrir le corps d'un nouveau-né dans un réceptacle pour les vidanges.

Mis au courant des faits, le capitaine du poste No 23 envoya un des hommes et fit en même temps appeler la matrone de la police qui prit charge du bébé.

Des recherches sont commencées pour tâcher de découvrir les parents déshérités qui ont si lâchement abandonné leur enfant.

THE ARBOUR HOTEL COMPANY LIMITED

Liquors et cigares de choix Repas réguliers à 35c.

187 BOULEVARD ST-LAURENT

Chas. C. de Lorimier

TEL. BEL. EST 1581
Fleurs Naturelles et Artificielles
35 RUE SAINT-DENIS — MONTREAL
(Près de Montigny)
Spécialité: Travaux de fleurs, arrangements.